Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires économiques et monétaires

2024/2055(INI)

16.12.2024

AMENDEMENTS
1 - 279

Projet de rapport
Ralf Seekatz
(PE765.133v01-00)

Union bancaire – rapport annuel 2024
(2024/2055(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Jonás Fernández, César Luena, Carla Tavares, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 25 mars 2021 sur le renforcement du rôle international de l'euro,

Or. en

Amendement 2
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la recommandation de la BCE du 15 décembre 2020 relative aux politiques de distribution de dividendes pendant la pandémie de COVID-19,

Or. en

Amendement 3
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les normes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire du 16 décembre 2022 sur le traitement prudentiel de l'exposition aux crypto-

actifs,

Or. en

Amendement 4
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les principes du Conseil de stabilité financière sur la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des banques d'importance systémique mondiale (G-SIBs) mentionnés dans la résolution du 9 novembre 2015,

Or. en

Amendement 5
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Visa 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport du Conseil de stabilité financière du 10 octobre 2023 intitulé «2023 Bank Failures: Preliminary lessons learnt for resolution» (Défaillances bancaires en 2023: leçons préliminaires en vue de la résolution),

Or. en

Amendement 6
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Visa 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la série d'études de la BCE concernant des sujets spécifiques intitulée «The Road to Paris: stress testing the transition towards a net-zero economy» (La voie vers Paris: test de résistance de la transition vers une économie «zéro net»),

Or. en

Amendement 7
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Visa 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration de l'Eurogroupe du 16 juin 2022 sur l'avenir de l'union bancaire,

Or. en

Amendement 8
Markus Ferber

Proposition de résolution
Visa 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport d'évaluation des risques de l'Autorité bancaire européenne[1 bis],
	[1 bis] RISK ASSESSMENT REPORT OF THE EUROPEAN BANKING AUTHORITY (Rapport d'évaluation des risques de l'Autorité bancaire

européenne) (EBA/REP/2024/12). JUILLET 2024.

Or. en

Amendement 9
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'union bancaire englobe le mécanisme de surveillance unique, le mécanisme de résolution unique et ***des normes minimales élevées dans le domaine de l'***assurance des dépôts;	A. considérant que l'union bancaire englobe le mécanisme de surveillance unique, le mécanisme de résolution unique et ***le système européen d'assurance des dépôts (SEAD); que, bien que sa commission des affaires économiques et monétaires ait adopté un rapport sur la proposition de la Commission visant à établir un système européen d'***assurance des dépôts ***en avril 2024, l'union bancaire reste inachevée***; ***que la création d'un SEAD n'est pas seulement une exigence pour l'achèvement de l'union bancaire, mais qu'elle est également cruciale pour l'atténuation de l'exposition au risque du secteur financier;***

Or. en

Amendement 10
Pasquale Tridico, Manon Aubry

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'union bancaire englobe le mécanisme de surveillance unique, le mécanisme de résolution unique et ***des normes minimales élevées dans le***	A. considérant que l'union bancaire englobe le mécanisme de surveillance unique, le mécanisme de résolution unique et ***un système européen de garantie*** des

domaine de l'assurance des dépôts;	dépôts;

Or. en

Amendement 11
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'union bancaire englobe le mécanisme de surveillance unique**,** le mécanisme de résolution unique ***et des normes minimales élevées dans le domaine de l'***assurance des dépôts;	A. considérant que l'union bancaire englobe le mécanisme de surveillance unique ***et*** le mécanisme de résolution unique***, le troisième pilier sur le système européen d'***assurance des dépôts ***faisant toujours défaut***;

Or. en

Amendement 12
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'union bancaire englobe le mécanisme de surveillance unique, le mécanisme de résolution unique et des normes minimales ***élevées*** dans le domaine de l'assurance des dépôts;	A. considérant que l'union bancaire englobe le mécanisme de surveillance unique, le mécanisme de résolution unique et des normes minimales dans le domaine de l'assurance des dépôts ***qui, malgré tout, ne constituent pas le système européen d'assurance des dépôts (SEAD) nécessaire, qui est le troisième pilier de l'union bancaire proposé il y a une décennie***;

Or. pt

Amendement 13
Auke Zijlstra, Jorge Martín Frías, Paolo Borchia, Enikő Győri

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'objectif principal de l'union bancaire est de préserver la stabilité du secteur bancaire en Europe et de prévenir la nécessité de renflouer les banques menacées de faillite avec l'argent des contribuables;

Or. nl

Amendement 14
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'objectif principal de l'union bancaire est de préserver la stabilité du secteur bancaire en Europe et de prévenir la nécessité de renflouer les banques menacées de faillite avec l'argent des contribuables;

Or. pl

Amendement 15
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'Union devrait

veiller à ce que les normes de Bâle III soient mises en œuvre dans les délais, intégralement et fidèlement;

Or. en

Amendement 16
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que la priorité de l'union bancaire devrait être de briser le cercle vicieux des banques et des emprunteurs souverains;

Or. pl

Amendement 17
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant ***que l'achèvement de l'***union bancaire ***permettrait d'améliorer la compétitivité et la stabilité du*** secteur bancaire ***ainsi que le choix des consommateurs et faciliterait l'accès au financement***;	B. considérant ***qu'une*** union bancaire ***pleinement développée constituerait une évolution positive pour les citoyens et l'économie de l'Union, dans la mesure où elle renforcerait la stabilité du système bancaire, réduirait le risque systémique, accroîtrait la concurrence, améliorerait les choix qui s'offrent aux consommateurs et la protection de ces derniers, étendrait les possibilités de services bancaires transfrontières et d'accès aux services financiers de détails, augmenterait les investissements économiques, faciliterait l'accès au***

financement des ménages et des entreprises et réduirait les coûts supportés par les clients des banques, tout en garantissant que les deniers publics ne renflouent pas le secteur bancaire; ***que le risque de banques «trop grandes pour faire faillite» n'a pas encore été pleinement pris en considération;***

Or. en

Amendement 18
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que l'achèvement de l'union bancaire ***permettrait d'améliorer*** la compétitivité et la stabilité du secteur bancaire ainsi que le choix des consommateurs ***et*** faciliterait l'accès au financement;	B. considérant que l'achèvement de l'union bancaire ***constituerait une avancée positive pour les citoyens et les entreprises de l'Union, en ce qu'elle améliorerait*** la compétitivité et la stabilité du secteur bancaire***, réduirait le risque systémique, améliorerait l'offre*** ainsi que le choix des consommateurs ***et ouvrirait davantage de perspectives aux banques transfrontières, ce qui*** faciliterait l'accès ***des ménages et des entreprises*** au financement***, tout en réduisant les coûts pour les clients bancaires***;

Or. es

Amendement 19
Auke Zijlstra, Jorge Martín Frías, Paolo Borchia, Enikő Győri

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant ***que l'achèvement*** de l'union bancaire permettrait d'améliorer la	B. considérant ***qu'une meilleure gestion*** de l'union bancaire permettrait

compétitivité et la stabilité du secteur bancaire ainsi que le choix des consommateurs et faciliterait l'accès au financement;	d'améliorer la compétitivité***, la rentabilité*** et la stabilité du secteur bancaire ainsi que le choix des consommateurs et faciliterait l'accès au financement;

Or. nl

Amendement 20
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que, s'il demeure nécessaire de limiter les dommages dus aux défaillances au sein de la structure actuelle du système bancaire, il serait beaucoup plus efficace d'entreprendre des réformes structurelles visant à réduire a priori les risques systémiques liés aux interconnexions et à la complexité qui sous-tendent le problème des banques «trop grandes pour faire faillite»;

Or. en

Amendement 21
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'union bancaire doit veiller à ce que le secteur bancaire de la zone euro et de l'Union européenne dans son ensemble soit stable, sûr et fiable, contribuant ainsi à la stabilité financière.

Or. es

Amendement 22
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que les objectifs de l'Union bancaire sont les suivants: i) favoriser la solidité des banques pour qu'elles résistent aux futures crises financières, ii) garantir la résolution des banques non viables en évitant de recourir à l'argent des contribuables et en réduisant au minimum l'incidence sur l'économie réelle, iii) diminuer la fragmentation des marchés en instaurant des normes harmonisées pour le secteur financier;

Or. es

Amendement 23
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quater. considérant que les banques constituent la pierre angulaire de notre économie et représentent l'un des secteurs stratégiques les plus pertinents, partant, il est essentiel de veiller à ce que leurs activités se déroulent dans un environnement propice à la stabilité, la résilience, le dynamisme et la compétitivité; que ces principes sont fondamentaux pour permettre une croissance économique durable, mais également pour s'assurer que le système financier puisse s'adapter aux défis mondiaux, permettre l'innovation et

répondre efficacement aux besoins des entreprises et des citoyens; qu'une économie dynamique requiert un secteur bancaire qui associe solidité et souplesse, soutienne l'investissement et canalise efficacement les capitaux, renforçant ainsi notre capacité à être compétitifs sur un marché mondial en constante évolution;

Or. es

Amendement 24
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que ***la fragmentation et l'absence de consolidation transfrontière du secteur bancaire de l'Union nuisent à sa compétitivité mondiale; que l'écart de rentabilité*** entre les banques de l'Union et celles des États-Unis ***s'est encore creusé***;	C. considérant que ***l'analyse de la BCE suggère que la taille n'est pas la principale raison de la différence de rendement*** entre les banques de l'Union et celles des États-Unis***, étant donné que les revenus inférieurs provenant des frais et commissions ainsi que l'héritage des prêts non productifs ont un effet significatif sur la rentabilité des banques de l'Union***;

Or. en

Amendement 25
Auke Zijlstra, Enikő Győri

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant ***que la fragmentation et l'absence de consolidation transfrontière du secteur bancaire de l'Union nuisent à sa compétitivité***	C. considérant ***qu'il semble encore difficile pour les épargnants et les investisseurs d'ouvrir un compte d'épargne et d'acheter d'autres produits***

mondiale; que l'écart de rentabilité entre les banques de l'Union et celles des États-Unis s'est encore creusé;	***bancaires dans les banques des États membres dont ces épargnants et investisseurs ne sont pas résidents ou ressortissants***; que l'écart de rentabilité entre les banques de l'Union et celles des États-Unis s'est encore creusé;

Or. nl

Amendement 26
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la ***fragmentation et l'absence de consolidation transfrontière*** du secteur bancaire de l'Union ***nuisent à*** sa compétitivité mondiale; que l'écart de rentabilité entre les banques de l'Union et celles des États-Unis s'est encore creusé;	C. considérant que la ***particularité*** du secteur bancaire de l'Union européenne ***influence*** sa compétitivité mondiale; que l'écart de rentabilité entre les banques de l'Union et celles des États-Unis s'est encore creusé;

Or. pl

Amendement 27
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant qu'un secteur bancaire fort est essentiel à la croissance économique, au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des jeunes pousses et à la transition ***vers une économie verte et*** numérique;	D. considérant qu'un secteur bancaire fort ***et compétitif*** est essentiel à la croissance économique, au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des jeunes pousses et à la transition numérique; ***que des cadres ciblés au sein de l'union bancaire sont nécessaires pour garantir que les banques de l'Union puissent acheminer efficacement des fonds vers les PME et les jeunes***

entreprises tout en respectant les obligations en matière de gestion des risques;

Or. en

Amendement 28
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant qu'un secteur bancaire fort est essentiel à la croissance économique, au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des jeunes pousses et à la transition vers une économie verte et numérique;	D. considérant qu'un secteur bancaire fort est essentiel à la croissance économique***, à l'augmentation des possibilités d'accès à la propriété, à la promotion de l'investissement et de la création d'emplois***, au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des jeunes pousses et à la transition vers une économie verte et numérique;

Or. en

Amendement 29
Markus Ferber

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant qu'un secteur bancaire fort est essentiel à la croissance économique, au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des jeunes pousses et à la transition vers une économie verte et numérique;	D. considérant qu'un secteur bancaire fort ***et diversifié*** est essentiel à la croissance économique, au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des jeunes pousses et à la transition vers une économie verte et numérique;

Or. en

Amendement 30
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la conclusion de la réforme du cadre de l'Union pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (CMDI), ayant eu une incidence toute particulière sur les banques de moyenne et de petite taille, est fondamentale pour veiller à la sécurité, à la stabilité et à la résilience du secteur bancaire en Europe et qu'une union bancaire complète et dotée d'un véritable système européen d'assurance des dépôts (SEAD) est une condition sine qua non pour que les citoyens accordent leur confiance aux banques européennes;

Or. pt

Amendement 31
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'union bancaire doit contribuer à dénouer l'interdépendance ou le cercle vicieux qui existe entre risque bancaire et risque souverain;

Or. es

Amendement 32
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution

Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que, d'après la Banque centrale européenne, environ 80 % du financement externe des entreprises européennes provient des banques, contre 20 % provenant des marchés de capitaux;

Or. es

Amendement 33
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que la Banque européenne d'investissement (BEI) a indiqué en 2022 que la principale source de financement des petites et moyennes entreprises (PME) de l'Union européenne dépend à hauteur de 75 %-85 % de prêts bancaires; que seuls 3 à 5 % des PME ont accès au financement par l'intermédiaire de l'émission d'obligations ou d'actions sur les marchés financiers;

Or. es

Amendement 34
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant qu'aux États-Unis, seuls 30 % des prêts accordés aux entreprises proviennent de banques et que

	70 % du financement provient des marchés de capitaux, notamment par l'émission d'obligations de sociétés ou d'actions;

Or. es

Amendement 35
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'en avril 2024, il a adopté sa position sur la révision du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts;	E. considérant qu'en avril 2024, il a adopté***, et ce, malgré diverses réserves,*** sa position sur la révision du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts;

Or. de

Amendement 36
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'en avril 2024, il a adopté sa position sur la révision du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts;	E. considérant qu'en avril 2024, il a adopté sa position sur la révision du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts; ***que le cadre CMDI ne devrait pas être considéré comme un substitut au SEAD;***

Or. en

Amendement 37

Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant qu'en avril 2024, sa commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport sur la proposition de la Commission visant à établir un système européen d'assurance des dépôts;	***supprimé***

Or. en

Amendement 38
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant qu'en avril 2024, sa commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport sur la proposition de la Commission visant à établir un système européen d'assurance des dépôts;	F. considérant qu'en avril 2024, sa commission des affaires économiques et monétaires a ***en toute hâte*** adopté un rapport sur la proposition de la Commission visant à établir un système européen d'assurance des dépôts***, sans laisser suffisamment de temps pour que les échanges approfondis nécessaires à cet égard puissent avoir lieu***;

Or. de

Amendement 39
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les consommateurs de services bancaires devraient être mieux protégés en leur donnant accès à des structures de frais transparentes, à des pratiques de prêt équitables et à une meilleure protection des données des clients;

Or. en

Amendement 40
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les dépôts assurés par les systèmes nationaux de garantie des dépôts représentent 37 % du total des dépôts[1 bis];
	1 bis
	https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/764175/IPOL_BRI(2024)764175_EN.pdf

Or. en

Amendement 41
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant que l'achèvement d'une union des marchés des capitaux

(UMC) nécessite l'établissement de règles communes et d'outils effectifs permettant de réduire la fragmentation du marché intérieur et de faciliter l'accès à d'autres moyens de financement;

Or. en

Amendement 42
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F quater. considérant que les établissements financiers s'appuient de plus en plus sur l'utilisation de technologies de l'information et de la communication (TIC); que le secteur bancaire de l'Union doit augmenter sa cyberrésilience pour garantir que les systèmes de TIC puissent résister à divers types de menaces en matière de cybersécurité;

Or. en

Amendement 43
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant F quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F quinquies. considérant que la transformation numérique de la finance ouvre des perspectives importantes pour le secteur bancaire et a apporté d'importantes avancées technologiques dans le secteur bancaire de l'Union grâce

à de meilleures performances dans la fourniture de services bancaires et à une plus grande volonté d'innovation; que cette transformation n'est pas exempte de problèmes, notamment en ce qui concerne la protection des données, les risques pour la réputation, le blanchiment de capitaux et les préoccupations en matière de protection des consommateurs;

Or. en

Amendement 44
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant F sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F sexies. considérant que la hausse des taux d'intérêt a eu une incidence négative sur la capacité d'emprunt des ménages et sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs dettes et qu'elle rend les banques de l'Union vulnérables à d'éventuelles pertes futures; que, jusqu'à présent, les risques découlant de la hausse des taux d'intérêt ont été correctement pris en compte;

Or. en

Amendement 45
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant F septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F septies. considérant que les banques de l'Union ont résisté aux

conséquences de l'agression russe; qu'elles jouent actuellement un rôle clé dans l'application et le respect des sanctions imposées par l'Union à la Russie en réaction à l'invasion; qu'une coordination accrue est nécessaire pour éviter le contournement des sanctions;

Or. en

Amendement 46
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant F octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F octies. considérant que le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la transition vers une économie à faible intensité de carbone sont des facteurs à prendre en considération pour apprécier la viabilité des bilans des banques, en tant que sources de risques susceptibles d'avoir une incidence sur les investissements dans l'ensemble des régions et des secteurs;

Or. en

Amendement 47
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Considérant F nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F nonies. considérant que l'Union européenne et le Royaume-Uni ont signé un protocole d'accord sur la coopération réglementaire en matière de services

	financiers, et que cette approche coopérative devrait étayer les relations à long terme entre l'Union et le Royaume-Uni, en particulier dans le domaine bancaire; que la Commission a prolongé à nouveau son permis temporaire autorisant les banques et les gestionnaires de fonds de l'Union à utiliser les chambres de compensation britanniques;

Or. en

Amendement 48
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire demeure une priorité essentielle; souligne que ***ce projet offre*** aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, ***renforce*** la stabilité financière, ***réduit*** l'impact des ralentissements économiques, ***finance*** la transition vers une économie verte et numérique et ***libère*** le potentiel de croissance de l'Union;	1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire ***et de l'union des marchés des capitaux*** demeure une priorité essentielle; souligne que ***ces projets offrent*** aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large***, réduisent la forte dépendance aux prêts bancaires pour promouvoir l'investissement et la création d'emploi***, ***renforcent*** la stabilité financière, ***réduisent*** l'impact des ralentissements économiques, ***financent*** la transition vers une économie verte et numérique et ***libèrent*** le potentiel de croissance de l'Union;

Or. es

Amendement 49
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire ***demeure une priorité essentielle***; souligne que ***ce projet offre*** aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, ***renforce*** la stabilité financière, ***réduit*** l'impact des ralentissements économiques, ***finance*** la transition vers une économie verte et numérique et ***libère*** le potentiel de croissance de l'Union;	1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire ***et l'achèvement de l'union des marchés des capitaux restent des priorités essentielles***; souligne que ***les deux projets offrent*** aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, ***renforcent*** la stabilité financière, ***réduisent*** l'impact des ralentissements économiques, ***financent*** la transition vers une économie verte et numérique et ***libèrent*** le potentiel de croissance de l'Union;

Or. en

Amendement 50
Auke Zijlstra, Jorge Martín Frías, Paolo Borchia, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de veiller à ce ***que l'achèvement*** de l'union bancaire demeure une priorité essentielle; souligne que ce projet offre aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, renforce la stabilité financière, réduit l'impact des ralentissements économiques, finance ***la transition vers une économie verte et numérique*** et libère le potentiel de croissance de l'Union;	1. demande à la Commission de veiller à ce ***qu'une meilleure gestion*** de l'union bancaire demeure une priorité essentielle; souligne que ce projet offre aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, renforce la stabilité financière, réduit l'impact des ralentissements économiques, finance ***les investissements dans l'économie réelle*** et libère le potentiel de croissance de l'Union***, à condition qu'il respecte les caractéristiques spécifiques des systèmes bancaires des États membres, évite les solutions toutes faites, veille à ne pas nuire à la stabilité financière en raison du coût de la transition verte et numérique et prévienne les comportements téméraires qui découlent de la mutualisation des risques au niveau européen***;

Or. nl

Amendement 51
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire demeure une priorité essentielle; souligne que ce projet offre aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, renforce la stabilité financière, réduit l'impact des ralentissements économiques***, finance la transition vers une économie verte et numérique*** et ***libère*** le potentiel de croissance de l'Union;	1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire demeure une priorité essentielle; souligne que ce projet offre aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, renforce la stabilité financière, réduit l'impact des ralentissements économiques et ***soutient la compétitivité en libérant*** le potentiel de croissance de l'Union;

Or. it

Amendement 52
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire demeure une priorité essentielle***; souligne*** que ce projet offre aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, renforce la stabilité financière, réduit l'impact des ralentissements économiques, finance la transition vers une économie verte et numérique et libère le potentiel de croissance de l'Union;	1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire demeure une priorité essentielle***, mais insiste*** que ce projet ***ne se fasse pas aux dépens des petites banques à vocation régionale, de sorte qu'il*** offre aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, renforce la stabilité financière, réduit l'impact des ralentissements économiques, finance la transition vers une économie verte et numérique et libère le potentiel de croissance de l'Union;

Or. de

Amendement 53
Geadis Geadi, Krisoffer Storm

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire demeure une priorité essentielle; souligne que ce projet offre aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, renforce la stabilité financière, réduit l'impact des ralentissements économiques, finance ***la transition vers une économie verte et numérique*** et libère le potentiel de croissance de l'Union;	1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire demeure une priorité essentielle; souligne que ce projet offre aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, renforce la stabilité financière, réduit l'impact des ralentissements économiques, finance et libère le potentiel de croissance de l'Union;

Or. el

Amendement 54
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire demeure une priorité essentielle; souligne que ce projet offre aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, renforce la stabilité financière, réduit l'impact des ralentissements économiques, finance la transition vers une économie verte et numérique et libère le potentiel de croissance de l'Union;	1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire demeure une priorité essentielle; souligne que ce projet offre aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, renforce la stabilité financière, réduit l'impact des ralentissements économiques, ***offre des possibilités d'investissement supplémentaires,*** finance la transition vers une économie verte et numérique et libère le potentiel de croissance de l'Union;

Or. en

Amendement 55
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire demeure une priorité essentielle; souligne que ce projet offre aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, renforce la stabilité financière, réduit l'impact des ralentissements économiques, finance la transition vers une économie verte et numérique et libère le potentiel de croissance de l'Union;	1. demande à la Commission de veiller à ce que l'achèvement de l'union bancaire demeure une priorité essentielle; souligne que ce projet offre aux ménages et aux PME un accès à un financement plus large, renforce la stabilité financière, réduit l'impact des ralentissements économiques, finance la transition vers une économie verte et numérique et libère le potentiel de croissance de l'Union; ***insiste sur le fait que la Commission doit prendre en considération les spécificités des secteurs bancaires nationaux ayant démontré leur valeur;***

Or. en

Amendement 56
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis constate qu'il est nécessaire de se préparer à des épisodes de tensions bancaires qui pourraient potentiellement conduire à des faillites comme celles observées en mars 2023 dans certaines juridictions en dehors de l'Union et qu'il est nécessaire d'assurer la stabilité des dépôts;

Or. en

Amendement 57

Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis invite la Commission à créer une base de données au niveau de l'Union afin de favoriser l'accès à l'information et la coordination entre les autorités chargées de l'application des sanctions dans les États membres ainsi que de contribuer à combler les lacunes dans la mise en œuvre de sanctions ciblées; souligne le rôle que joue l'ALBC dans le soutien à la mise en œuvre des sanctions et dans la détection des risques de contournement des sanctions;

Or. en

Amendement 58
Auke Zijlstra, Jorge Martín Frías, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que la cyberrésilience est essentielle pour que les banques européennes demeurent compétitives, en particulier dans le contexte de tensions géopolitiques et de l'augmentation du nombre de cyberattaques contre les infrastructures critiques de l'Union;

Or. nl

Amendement 59
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. observe qu'une union bancaire plus intégrée contribuerait à renforcer la résilience du secteur bancaire de l'Union; constate qu'une meilleure intégration transfrontière des ***activités bancaires augmenterait le potentiel de partage des risques privés et garantirait la diversification du marché bancaire de l'Union***;	2. observe qu'une union bancaire plus intégrée contribuerait à renforcer la résilience du secteur bancaire de l'Union; ***souligne ainsi la nécessité de traiter les problèmes et les difficultés liés à la question du pays d'origine;*** constate qu'une meilleure intégration transfrontière des ***requiert pour les pays d'accueil des garanties crédibles qui se reflètent dans le droit de l'Union***;

Or. pl

Amendement 60
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. observe qu'une union bancaire plus intégrée contribuerait à renforcer la résilience du secteur bancaire de l'Union; ***constate qu'une meilleure intégration transfrontière*** des activités bancaires ***augmenterait le potentiel de partage des risques privés et garantirait la diversification du marché bancaire de l'Union***;	2. observe qu'une union bancaire plus intégrée contribuerait à renforcer la résilience du secteur bancaire de l'Union; ***souligne que la diversité des modèles*** des activités bancaires ***renforce la résilience du système financier***;

Or. en

Amendement 61
Auke Zijlstra, Jorge Martín Frías, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. observe qu'une union bancaire plus ***intégrée*** contribuerait à renforcer la résilience du secteur bancaire de l'Union; constate qu'une meilleure intégration transfrontière des activités bancaires augmenterait le potentiel de partage des risques privés et garantirait la diversification du marché bancaire de l'Union;	2. observe qu'une union bancaire ***mieux organisée et régulée de manière*** plus ***judicieuse*** contribuerait à renforcer la résilience du secteur bancaire de l'Union; constate qu'une meilleure intégration transfrontière des activités bancaires augmenterait le potentiel de partage des risques privés et garantirait la diversification du marché bancaire de l'Union;

Or. nl

Amendement 62
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. observe qu'une union bancaire plus intégrée contribuerait à renforcer la résilience du secteur bancaire de l'Union; constate qu'une meilleure intégration transfrontière des activités bancaires augmenterait le potentiel de partage des risques privés et garantirait la diversification du marché bancaire de l'Union;	2. observe qu'une union bancaire plus intégrée contribuerait à renforcer la résilience du secteur bancaire de l'Union; constate qu'une meilleure intégration transfrontière des activités bancaires augmenterait le potentiel de partage des risques privés et garantirait la diversification du marché bancaire de l'Union; ***souligne qu'une union bancaire plus intégrée n'est pas nécessairement synonyme d'un marché bancaire plus consolidé et qu'un marché bancaire diversifié présente des avantages en termes de concurrence;***

Or. en

Amendement 63
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. observe qu'une union bancaire plus intégrée contribuerait à renforcer la résilience du secteur bancaire de l'Union; constate qu'une meilleure intégration transfrontière des activités bancaires augmenterait le potentiel de partage des risques privés et garantirait la diversification du marché bancaire de l'Union;	2. observe qu'une union bancaire plus intégrée contribuerait à renforcer la résilience du secteur bancaire de l'Union; constate qu'une meilleure intégration transfrontière des activités bancaires augmenterait le potentiel de partage des risques privés et garantirait la diversification du marché bancaire de l'Union; ***relève qu'une union bancaire pleinement développée permettra aux banques européennes de prospérer et de mieux se positionner pour être compétitives à l'échelle internationale;***

Or. es

Amendement 64
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. observe qu'une union bancaire plus intégrée contribuerait à renforcer la résilience du secteur bancaire de l'Union; constate qu'une meilleure intégration transfrontière des activités bancaires augmenterait le potentiel de partage des risques privés et garantirait la diversification du marché bancaire de l'Union;	2. observe qu'une union bancaire plus intégrée contribuerait à renforcer la résilience du secteur bancaire de l'Union; constate qu'une meilleure intégration transfrontière des activités bancaires augmenterait le potentiel de partage des risques privés et garantirait la diversification du marché bancaire de l'Union***, et devrait être ouverte à d'autres pays partenaires tels que la Suisse, le Royaume-Uni ou les États-Unis***;

Or. en

Amendement 65
Manon Aubry, Pasquale Tridico

Proposition de résolution

Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. constate que le cadre de résolution de l'Union ne se substitue pas aux réformes structurelles dans le secteur bancaire, les risques systémiques pour la stabilité financière associés aux institutions «trop grandes pour faire faillite» subsistant; souligne par conséquent l'importance des mesures structurelles, telles que la séparation de la finance d'investissement de la finance commerciale et la mise en œuvre d'exigences plus strictes en matière de capital réglementaire;

Or. en

Amendement 66
Geadis Geadi, Krisoffer Storm

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. considère qu'il convient de garantir l'égalité d'accès à tous les citoyens européens, quel que soit leur pays de résidence au sein de l'Union européenne;

Or. el

Amendement 67
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. déplore que l'exposition des

banques à la dette souveraine nationale atteigne 200 milliards au mois d'octobre, selon le dernier rapport du Fonds monétaire international, ce qui est supérieur aux 100 milliards de dollars, qui représente 93 % du produit intérieur brut aux prix du marché; relève que d'après les mêmes prévisions pour l'année 2030, la dette publique devrait être supérieure au PIB mondial; précise qu'une telle augmentation de la dette est survenue dans un contexte d'assouplissement des règles fiscales imposées dans certaines régions du monde; rappelle que l'un des principaux objectifs de l'union bancaire est de mettre un terme à l'interdépendance entre risque bancaire et risque souverain;

Or. es

Amendement 68
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que différents modèles bancaires, à la fois des banques à vocation régionale et des institutions transfrontières, devraient coexister au sein de l'union bancaire, en fournissant des services adaptés à la fois aux ménages, aux PME et aux grandes entreprises;

Or. en

Amendement 69
Pasquale Tridico, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que le développement d'actifs européens sûrs communs renforcerait la stabilité du secteur bancaire;

Or. en

Amendement 70
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, une échelle plus réduite et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité;	***supprimé***

Or. en

Amendement 71
Pasquale Tridico, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, une échelle plus réduite et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité;	***supprimé***

Or. en

Amendement 72
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par ***des coûts plus élevés, une échelle plus réduite et*** une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité;	3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité;

Or. en

Amendement 73
Auke Zijlstra, Jorge Martín Frías, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés***, une échelle plus réduite*** et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité;	3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité; ***souligne qu'il n'y a aucune corrélation entre la taille d'une banque et sa capacité d'investissement ou sa santé financière;***

Or. nl

Amendement 74
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, ***une échelle plus réduite*** et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité;	3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, ***la bureaucratie*** et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité***, et demande une révision afin de simplifier le cadre réglementaire***;

Or. en

Amendement 75
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, une échelle plus réduite et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité;	3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, une échelle plus réduite et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité; ***demande à la Commission d'évaluer les effets des prélèvements fiscaux nationaux appliqués aux établissements de crédit sur la compétitivité du secteur bancaire de l'Union et les perspectives d'achèvement de l'union bancaire;***

Or. en

Amendement 76
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*

3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, une échelle plus réduite et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité;	3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, une échelle plus réduite et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité; ***fait remarquer à cet égard que la particularité du système bancaire de l'Union, qui compte un grand nombre de petites banques, impose de trouver des solutions qui tiennent compte de cette réalité et qui soient adaptées à ses caractéristiques;***

Or. pl

Amendement 77
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, une échelle plus réduite et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité;	3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, une échelle plus réduite et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité; ***demande à la Commission européenne d'alléger la lourdeur bureaucratique qui pèse sur le secteur bancaire afin de ne pas entraver sa compétitivité;***

Or. es

Amendement 78
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la capacité des banques	3. regrette que la capacité des banques

de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, une échelle plus réduite et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité;	de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, une échelle plus réduite et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité; ***constate que l'écart de rentabilité par rapport à d'autres juridictions s'explique par des raisons à la fois structurelles et réglementaires;***

Or. en

Amendement 79
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, une échelle plus réduite et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité;	3. regrette que la capacité des banques de l'Union à financer des investissements importants soit limitée par des coûts plus élevés, une échelle plus réduite et une rentabilité plus faible qui ne suffit pas à garantir leur compétitivité, ***mais garde à l'esprit que le risque du «too big to fail» n'est jamais loin***;

Or. de

Amendement 80
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite la Commission à élaborer des cadres ciblés au sein de l'union bancaire afin d'améliorer l'accès au financement pour les PME et les jeunes entreprises, en reconnaissant leur rôle en tant que pilier de l'économie de l'Union;

souligne la nécessité de veiller à ce que ces cadres permettent une allocation efficace des capitaux tout en maintenant des pratiques fiables de gestion des risques, contribuant ainsi à la croissance économique et à l'autonomie stratégique de l'Union;

Or. en

Amendement 81
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. exprime sa préoccupation quant au fait que, bien que les institutions financières se soient engagées à accroître les investissements dans les infrastructures afin de promouvoir les services de paiement, les services numériques et l'échange de données financières, d'autres entités non réglementées peuvent opérer sans les mêmes obligations en matière de protection des investisseurs, de transparence et de prévention des fraudes;

Or. it

Amendement 82
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. s'inquiète du fait que, alors que les institutions financières se sont engagées à accroître les investissements dans les infrastructures visant à améliorer les

services de paiement et autres services numériques ainsi que l'échange de données financières, d'autres acteurs non réglementés sont autorisés à opérer sans les mêmes obligations dans le domaine de la protection des investisseurs, de la transparence et de la prévention de la fraude;

Or. en

Amendement 83
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. déplore que l'activité transfrontalière des banques européennes soit encore assez limitée, notamment en matière d'octroi de crédit; estime, dès lors, qu'il est important de parachever l'union bancaire afin de défendre la libre circulation des capitaux au sein d'un marché unique pleinement intégré;

Or. pt

Amendement 84
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. observe que l'union bancaire améliorerait l'accès au crédit et, dans le même temps, diminuerait les coûts du système bancaire, au profit des établissements eux-mêmes et des usagers;

Or. it

Amendement 85
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***reconnaît que*** les banques de l'Union qui restent présentes en Russie ***ont réduit leur activité***; invite les institutions de surveillance à ***aider davantage ces banques à poursuivre leur sortie du marché russe***;	4. ***invite*** les banques de l'Union européenne qui restent présentes en Russie ***à quitter le marché russe dès que possible;*** invite les institutions de surveillance à ***exercer une pression en ce sens***;

Or. pl

Amendement 86
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. reconnaît que les banques de l'Union qui restent présentes en Russie ont réduit leur activité; invite les institutions de surveillance à ***aider davantage*** ces banques ***à poursuivre*** leur sortie du marché russe;	4. reconnaît que les banques de l'Union qui restent présentes en Russie ont réduit leur activité; invite les institutions de surveillance à ***veiller à ce que*** ces banques ***poursuivent*** leur sortie du marché russe;

Or. en

Amendement 87
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. reconnaît que les banques de	4. reconnaît que les banques de

l'Union qui restent présentes en Russie ont réduit leur activité; invite les institutions de surveillance à aider davantage ces banques à poursuivre leur sortie du marché russe;	l'Union qui restent présentes en Russie ont réduit leur activité; invite les institutions de surveillance à aider davantage ces banques à poursuivre leur sortie ***rapide*** du marché russe;

Or. en

Amendement 88
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. observe que la création d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont pour une part importante de nature transfrontière[13] contribuerait à achever l'union bancaire;	***supprimé***

[13] Rapport Draghi, p. 61.

Or. pl

Amendement 89
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. observe que la création d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont pour une part importante de nature transfrontière[13] contribuerait à achever l'union bancaire;	***supprimé***

[13] Rapport Draghi, p. 61.

Or. en

Amendement 90
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. observe que la création d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont ***pour une part importante*** de nature transfrontière[13] ***contribuerait*** à achever l'union bancaire;	5. observe que la création d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont de nature transfrontière ***pourrait être considérée comme une façon d'aider*** à achever l'union bancaire***, mais que cela pourrait avoir pour conséquence un dualisme occasionnant des disparités de traitement entre les banques et influant sur le processus de consolidation dans le secteur bancaire, ce qui rendrait nécessaire une évaluation approfondie***;

[13] Rapport Draghi, p. 61.

Or. it

Amendement 91
Auke Zijlstra, Jorge Martín Frías, Paolo Borchia, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. observe que la création d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont pour une part importante de nature transfrontière[13] ***contribuerait à achever l'union bancaire***;	5. observe que la création d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont pour une part importante de nature transfrontière[13] ***est inutile et risque de saper la surveillance nationale***; ***souligne l'importance de la proportionnalité et constate que seules les grandes banques systémiques doivent rester sous surveillance au niveau européen, comme***

	c'est le cas actuellement, alors que les autres banques doivent rester sous surveillance nationale;
[13] Rapport Draghi, p. 61.	[13] Rapport Draghi, p. 61.

Or. nl

Amendement 92
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***observe que la création*** d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont pour une part importante de nature transfrontière[13] contribuerait à achever l'union bancaire;	5. ***demande une analyse détaillée de l'option*** d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont pour une part importante de nature transfrontière[13] ***afin de pouvoir évaluer avec précision la mesure dans laquelle elle*** contribuerait à achever l'union bancaire;
[13] Rapport Draghi, p. 61.	[13] Rapport Draghi, p. 61.

Or. en

Amendement 93
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. observe que la création d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont pour une part importante de nature transfrontière***[13] contribuerait à*** achever l'union bancaire;	5. observe que la création d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont pour une part importante de nature transfrontière ***pourrait être considérée comme un moyen d'***achever l'union bancaire***, bien qu'elle***

entraînerait un dualisme susceptible de créer une inégalité de traitement entre les banques et d'affecter le processus de consolidation dans le secteur bancaire, et qu'elle devrait donc être examinée attentivement;

*[13] **Rapport Draghi, p. 61.***

Or. en

Amendement 94
Fernando Navarrete Rojas, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***observe*** que la création d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont pour une part importante de nature transfrontière[13] contribuerait à achever l'union bancaire;	5. ***reconnaît*** que la création d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont pour une part importante de nature transfrontière[13] contribuerait à achever l'union bancaire;
[13] Rapport Draghi, p. 61.	[13] Rapport Draghi, p. 61.

Or. en

Amendement 95
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. observe que la création d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont pour une part importante de nature transfrontière[13] contribuerait à achever l'union bancaire;	5. observe que la création d'une juridiction distincte pour les banques de l'Union dont les activités sont pour une part importante de nature transfrontière[13] contribuerait à achever l'union bancaire; ***invite la Commission européenne à***

approfondir cette notion;

[13] Rapport Draghi, p. 61.

[13] Rapport Draghi, p. 61.

Or. en

Amendement 96
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. estime qu'il est essentiel de veiller à ce que le public accorde une confiance élevée au secteur bancaire et estime qu'une telle relation doit reposer sur la prestation, de la part des banques, de services bancaires compétitifs, modernes et transparents; demande aux États membres et aux autorités européennes de garantir l'existence de systèmes de surveillance, de résolution et de protection des dépôts qui soient efficaces; invite l'ensemble des acteurs du secteur bancaire européen à s'engager pour promouvoir la culture financière des Européens, afin d'appuyer l'épargne et l'investissement des familles et des entreprises;

Or. pt

Amendement 97
Auke Zijlstra, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que la culture bancaire diffère fortement d'un État membre à

l'autre; salue cette diversité; rappelle que la BCE a déclaré à plusieurs reprises que la taille des banques n'est pas la raison principale du fait que les banques américaines sont plus fortes que les européennes; insiste sur les preuves scientifiques selon lesquelles les avantages marginaux des grandes fusions bancaires sont sensiblement plus faibles que ceux des plus petites fusions[1 bis];

[1 bis] Kristen Regehr et Rajdeep Sengupta, «Has the Relationship between Bank Size and Profitability Changed?», Economic Review, deuxième trimestre 2016, Banque fédérale de réserve de Kansas City, 49-72.

Or. nl

Amendement 98
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. constate qu'avec la conclusion du programme d'achat d'actifs (APP, «asset purchase program») et la fin prochaine du programme d'achat d'urgence face à la pandémie (PEPP, «pandemic emergency purchase program»), le besoin d'outils de financement augmente; considère que, dans cette optique, il est essentiel de revoir le cadre de la titrisation afin de renforcer les marchés européens et d'introduire les billets garantis européens en tant qu'instrument de financement à double recours pour les PME en vue d'un financement à long terme;

Or. en

Amendement 99
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que l'exposition des banques de la zone euro à la dette souveraine nationale demeure élevée, et attire l'attention sur le risque que cela représente; rappelle que l'un des objectifs principaux de l'union bancaire est de mettre fin à la boucle fatale État-banque et à l'interdépendance entre risque bancaire et risque souverain; rappelle que les risques liés à une exposition excessive à la dette souveraine ont augmenté en raison de la hausse des taux d'intérêt;

Or. pl

Amendement 100
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. reconnaît que, pour affronter les nouveaux défis et la concurrence croissante des pays tiers, les instruments de financement sont de plus en plus nécessaires; estime à cet égard qu'il est essentiel de réévaluer le cadre de titrisation pour améliorer les marchés européens et introduire les «billets garantis européens» comme instrument de financement à double recours pour les PME pour les financements à long terme;

Or. it

Amendement 101
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. encourage l'utilisation des bénéfices en vue de constituer des réserves, préservant ainsi la stabilité du système financier; observe que la suspension temporaire de la distribution de dividendes et du rachat d'actions s'est montrée efficace pour maintenir la résilience des banques pendant la crise de la COVID-19; demande la mise en place d'une limitation contraignante de la distribution de dividendes et des rachats d'actions en période de crise;

Or. en

Amendement 102
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne la nécessité de soutenir les mesures de réforme structurelle des banques d'importance systémique mondiale (G-SIBs) de l'Union, seul moyen d'éliminer la menace que les grandes banques font peser sur la stabilité financière et, par conséquent, de s'attaquer fondamentalement aux risques d'aléa moral;

Or. en

Amendement 103
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que la culture financière est essentielle dans les économies modernes, contribuant à la résilience des systèmes bancaires dans les États membres et encourageant l'activité financière transfrontière;

Or. en

Amendement 104
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. appelle à accroître l'inclusion financière en faisant face à la désertification bancaire et en fournissant des crédits et des services financiers dans les zones géographiques où les succursales bancaires sont mal réparties;

Or. en

Amendement 105
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. relève que le secteur bancaire est suffisamment réglementé sur le plan de la surveillance et de la résolution, et qu'il est

par conséquent nécessaire de limiter les modifications substantielles du cadre juridique à des aspects concrets visant à atteindre les objectifs en matière de numérisation, de modernisation, de simplification, d'agilité et de renforcement de la compétitivité; souligne que la certitude, la sécurité, la prévisibilité et la stabilité juridiques sont essentielles pour que les banques européennes puissent déployer leurs activités dans des conditions favorables;

Or. pt

Amendement 106
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. réaffirme l'importance d'un actif européen sûr pour la zone euro, pouvant contribuer à la stabilisation des marchés financiers et permettre aux banques de réduire l'exposition de leurs bilans aux dettes souveraines nationales; considère que NextGenerationEU propose des actifs européens de haute qualité et à faible risque, permettant un rééquilibrage des obligations souveraines dans les bilans des banques; souligne l'importance de préserver la disponibilité d'actifs sûrs de façon permanente;

Or. en

Amendement 107
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. rappelle que l'union bancaire nécessite également des solutions de financement alternatives, en particulier pour les PME, telles que l'affacturage ou le financement commercial; constate que, outre les prêts traditionnels, diverses sources de financement peuvent être bénéfiques pour la croissance et la compétitivité de l'Union, et reconnaît la nature peu risquée des solutions de financement adossées à des actifs;

Or. en

Amendement 108
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. invite la Commission à créer des incitations supplémentaires afin que les banques donnent la priorité au financement écologique, y compris des crédits d'impôt et l'accès à des prêts à faible taux d'intérêt pour les projets de développement durable, ce qui peut positionner les banques européennes en tant qu'acteurs de premier plan dans le financement de la transition écologique;

Or. en

Amendement 109
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. rappelle que le rapport du FMI sur la stabilité financière dans le monde, publié en octobre 2024, définit le secteur financier non bancaire comme une source potentielle de risque, en citant ses interconnexions, l'inadéquation possible des liquidités et le manque de transparence;

Or. en

Amendement 110
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quinquies. souligne le rôle qui revient au secteur bancaire en matière de soutien à la transition vers une économie numérisée et neutre en carbone, d'orientation des fonds vers les sources d'énergie renouvelable et de soutien à la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe et de la législation européenne sur le climat; constate que les banques de l'Union continuent de réduire leur exposition aux entreprises à forte consommation d'énergie et de combustibles fossiles; note que les combustibles fossiles sont le principal facteur d'accélération du changement climatique et que de nombreux actifs liés aux combustibles fossiles devront être abandonnés avant la fin de leur durée de vie économique, perdant ainsi toute leur valeur et devenant des actifs échoués;

Or. en

Amendement 111
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 5 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 sexies. déplore que les établissements financiers ne parviennent pas à assurer l'équilibre hommes-femmes, notamment au sein de leurs organes de direction; souligne que l'équilibre hommes-femmes au sein des conseils d'administration et dans la main-d'œuvre est bénéfique tant pour la société que pour l'économie; demande aux institutions financières de mettre régulièrement à jour leurs politiques en matière de diversité et d'inclusion, ainsi que de contribuer à favoriser des cultures de travail saines qui privilégient l'inclusion; invite les autorités de surveillance à faire usage de leurs pouvoirs de surveillance afin de remédier au manque de diversité et d'équilibre hommes-femmes au sein des organes de direction des établissements financiers;

Or. en

Amendement 112
Pasquale Tridico, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union;*** souligne que ***la Commission*** devrait ***examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union***; ***se***	6. souligne que ***l'Union*** devrait ***mettre en œuvre intégralement et sans délai la réforme de Bâle III***;

félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;

Or. en

Amendement 113
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; ***souligne que la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;***	6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union;

Or. pl

Amendement 114
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Eero Heinäluoma, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; ***souligne que la Commission devrait examiner***	6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union;

soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;

Or. en

Amendement 115
Irene Tinagli

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que ***la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union***; ***se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;***	6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que ***les nouvelles règles ont renforcé et mieux spécifié la proportionnalité dans la surveillance bancaire***; ***invite les autorités de surveillance nationales et européennes à appliquer efficacement ce principe;***

Or. en

Amendement 116
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de	6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de

Bâle III dans l'Union; ***souligne que la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la*** mise en œuvre ***pour maintenir*** la compétitivité des banques de l'Union; ***se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;***	Bâle III dans l'Union; ***partage l'avis du MSU selon lequel les reports de dispositions de Bâle III, y compris la révision fondamentale du portefeuille de négociation, ne sont pas nécessaires et que leur*** mise en œuvre ***ne nuirait pas à*** la compétitivité des banques de l'Union***[1 bis]***;
	[1 bis] Réunion de la commission ECON, 2 septembre 2024.
	Or. en

Amendement 117
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que la Commission devrait ***examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la*** compétitivité ***des banques de l'Union***; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre ***applicable au risque*** de marché;	6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que la Commission devrait ***surveiller les éventuelles répercussions en matière de*** compétitivité ***de la transposition des normes de Bâle III en Europe, compte tenu du fait que d'autres régions n'ont pas encore adopté ce cadre***; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre ***sur les risques*** de marché; ***estime qu'en plus de ce report, il conviendra d'examiner si des interventions ciblées sur ces règles sont appropriées pour atténuer l'incidence de la FRTB pour toutes les banques;***
	Or. it

Amendement 118
Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***se félicite*** de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne ***que la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder*** la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;	6. ***prend acte*** de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne ***qu'un report de*** la mise en œuvre ***est nécessaire*** pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union***, en particulier dans le cadre de l'évolution de la situation des États-Unis***; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;

Or. nl

Amendement 119
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***se félicite*** de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que la Commission devrait examiner ***soigneusement*** la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;	6. ***prend note*** de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que la Commission devrait examiner ***régulièrement*** la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;

Or. en

Amendement 120
Fernando Navarrete Rojas, Marco Falcone, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union; ***se félicite***, à cet égard, ***de*** l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;	6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union; ***constate***, à cet égard, l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché; ***insiste sur la nécessité de s'engager pleinement dans la mise en œuvre intégrale des normes adoptées au niveau mondial;***

Or. en

Amendement 121
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre	6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union***, reconnaissant que d'autres régions n'ont pas encore adopté ce cadre***; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un

applicable au risque de marché;	an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché; ***invite en outre la Commission à envisager d'autres ajustements du cadre afin de réduire l'effet de la révision fondamentale du portefeuille de négociation et le risque de désavantage concurrentiel pour toutes les banques, quelles que soient les méthodologies de risque adoptées;***

Or. en

Amendement 122
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;	6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; ***insiste sur le manque persistant de clarté concernant la mise en œuvre des normes de Bâle III dans certaines autres juridictions ainsi que sur le risque de problèmes d'égalité de traitement au niveau international que cela pourrait créer;*** souligne que la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;

Or. en

Amendement 123
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;	6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; ***constate avec inquiétude que d'autres juridictions ont poursuivi un programme moins ambitieux;*** souligne que la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité ***internationale*** des banques de l'Union; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;

Or. en

Amendement 124
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché;	6. se félicite de l'adoption par les colégislateurs du nouveau paquet bancaire visant à mettre en œuvre les normes de Bâle III dans l'Union; souligne que la Commission devrait examiner soigneusement la nécessité d'en retarder la mise en œuvre pour maintenir la compétitivité des banques de l'Union; se félicite, à cet égard, de l'acte délégué reportant d'un an, au 1er janvier 2026, la date d'application du nouveau cadre applicable au risque de marché; ***invite la Commission à vérifier minutieusement si d'autres juridictions, notamment nos concurrents, appliquent l'accord et, dans le cas contraire, à envisager de ne pas le***

mettre en œuvre pour ne pas entraver la compétitivité des banques européennes;

Or. es

Amendement 125
Irene Tinagli

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que les établissements de crédit devraient être encouragés à s'engager dans une restructuration proactive, préventive et considérable de la dette pour soutenir les débiteurs, lorsque cela est jugé approprié, sans que l'on puisse nécessairement considérer qu'il y a eu défaut; insiste sur le fait que la spécification actuelle de ce qui constitue une réduction substantielle de l'obligation financière en cas de restructuration en urgence n'offre pas la flexibilité nécessaire à l'établissement de crédit; demande une classification plus granulaire qui tienne dûment compte, entre autres, du type de concession accordée, de la durée résiduelle de l'exposition et de la durée du report; rappelle que l'accord politique sur la révision du règlement CRR («Capital Requirements Regulation») invite l'ABE à revoir ses orientations en la matière en tenant compte de la nécessité d'encourager les institutions à s'engager dans une restructuration proactive, préventive et significative de la dette pour soutenir les débiteurs et en offrant une flexibilité adéquate aux institutions; invite l'ABE à respecter les indications données par les colégislateurs;

Or. en

Amendement 126
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. note que les paquets bancaires comprennent un nombre significatif de mandats pour l'Autorité bancaire européenne; invite l'Autorité bancaire européenne à respecter ces mandats afin d'éviter d'exacerber l'incidence sur la capacité de prêt des banques aux PME et aux ménages;

Or. it

Amendement 127
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. rappelle que le paquet bancaire contient un grand nombre de mandats confiés à l'ABE; invite l'ABE à se limiter à ces mandats afin d'éviter une augmentation de l'effet sur la capacité de prêt des banques;

Or. en

Amendement 128
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate que le ratio moyen de	7. constate que***, dans le cadre***

fonds propres de base de catégorie 1 est resté élevé, à 15,81 %;	***réglementaire existant, le secteur bancaire a fait preuve de résilience lors des événements survenus sur les marchés ces dernières années et*** que le ratio moyen de fonds propres de base de catégorie 1 est resté élevé, à 15,81 %;

Or. en

Amendement 129
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate que le ratio moyen de fonds propres de base de catégorie 1 est resté élevé, à 15,81 %;	7. constate que le ratio moyen de fonds propres de base de catégorie 1 est resté élevé, à 15,81 %***, et qu'afin de faciliter l'inclusion financière et de traiter le problème de la désertification bancaire, l'avantage fourni par les facteurs supplétifs pour les PME devrait être augmenté de 50 % pour tous les risques de crédit provenant de la seule banque opérant dans la commune; cette politique viserait de la sorte à assurer la présence d'au moins une succursale bancaire dans chaque*** commune***, fournissant ainsi des services financiers et facilitant l'accès au crédit pour les PME et les investissements écologiques***;

Or. en

Amendement 130
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate que le ratio moyen de	7. constate que le ratio moyen de

fonds propres de base de catégorie 1 est resté élevé, à 15,81 %;	fonds propres de base de catégorie 1 est resté élevé, à 15,81 %***, ce qui témoigne d'un niveau élevé de résilience des banques européennes***;

Or. en

Amendement 131
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***constate*** que le ratio de prêts non performants est resté stable, à 2,30 %, et que le ratio de couverture des besoins de liquidité s'est établi à 159,39 %;	8. ***note*** que le ratio de prêts non performants est resté stable, à 2,30 %, ***reconnaît les efforts significatifs entrepris par les États membres pour réduire le stock de prêts non performants,*** et ***note*** que le ratio de couverture des besoins de liquidité s'est établi à 159,39 %;

Or. it

Amendement 132
Marco Falcone, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que le ratio de prêts non performants est resté stable, à 2,30 %, ***et que le ratio de couverture des besoins de liquidité s'est établi à 159,39 %***;	8. constate que le ratio de prêts non performants est resté stable, à 2,30 %, ***mais reconnaît les efforts entrepris par les États membres pour réduire les stocks de PNP***;

Or. it

Amendement 133
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. prend note du fait que le niveau des prêts non performant (PNP) s'est stabilisé autour de 2,3 % depuis le troisième trimestre 2022; note qu'en termes absolus, il convient de dresser une comparaison entre, d'une part, les 356,1 milliards d'euros de prêts non performants enregistrés dans 110 établissements supervisés et, d'autre part, les 988,9 milliards d'euros de prêts non performants enregistrés dans 102 établissements supervisés au deuxième trimestre de 2015, qui révèle une tendance descendante significative, le stock de PNP s'élevant désormais à 36 % de ce qu'il était en 2015; estime qu'il convient de déployer des efforts concrets pour réduire l'exposition des banques européennes à ce type de prêts;

Or. pt

Amendement 134
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne les conditions macroéconomiques défavorables et les turbulences géopolitiques qui pourraient conduire à une détérioration de la qualité des actifs; insiste donc sur l'importance d'une gestion prudente des risques et d'un provisionnement approprié;

Or. en

Amendement 135
Geadis Geadi, Krisoffer Storm

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. note qu'il convient d'établir une catégorisation appropriée des prêts non performants, en prêts défaillants stratégiques et prêts défaillants non stratégiques, qui devraient faire l'objet d'un traitement différent;

Or. el

Amendement 136
Pasquale Tridico, Manon Aubry

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. met toutefois en garde contre la détérioration progressive de la qualité des actifs, provoquée par l'immobilier commercial, les petites et moyennes entreprises et le crédit à la consommation;

Or. en

Amendement 137
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. attire l'attention sur le développement dynamique des services de paiement différé, qui pourraient avoir une

incidence sur le niveau des prêts non performants à l'avenir;

Or. pl

Amendement 138
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. relève, à ce propos, l'hétérogénéité des niveaux d'exposition à des prêts non performants et rappelle que des États membres présentent des niveaux d'exposition de l'ordre de 1 %, voire moins; précise que d'autres États membres présentent des niveaux d'exposition supérieurs à 3 %, allant même jusqu'à 4 %;

Or. pt

Amendement 139
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. constate le manque d'avancées sur la proposition de directive sur les gestionnaires de crédits, les acheteurs de crédits et le recouvrement de garantie, qui vise à munir les banques, sous certaines conditions, d'un mécanisme permettant d'accélérer la récupération de la valeur des prêts garantis au moyen d'une exécution extrajudiciaire des procédures, afin de développer davantage les marchés secondaires des prêts non performants;	***supprimé***

Or. pl

Amendement 140
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. constate le manque d'avancées sur la proposition de directive sur les gestionnaires de crédits, les acheteurs de crédits et le recouvrement de garantie, qui vise à munir les banques, sous certaines conditions, d'un mécanisme permettant d'accélérer la récupération de la valeur des prêts garantis au moyen d'une exécution extrajudiciaire des procédures, afin de développer davantage les marchés secondaires des prêts non performants;	***supprimé***

Or. en

Amendement 141
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. constate le manque d'avancées sur la proposition de directive sur les gestionnaires de crédits, les acheteurs de crédits et le recouvrement de garantie, qui vise à munir les banques, sous certaines conditions, d'un mécanisme permettant d'accélérer la récupération de la valeur des prêts garantis au moyen d'une exécution extrajudiciaire des procédures, afin de développer davantage les marchés secondaires des prêts non performants;	***supprimé***

Or. en

Amendement 142
Irene Tinagli

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***constate le manque d'avancées sur la proposition de*** directive sur les gestionnaires ***de crédits,*** les acheteurs de crédits ***et le recouvrement de garantie, qui vise à munir les banques, sous certaines conditions, d'un mécanisme permettant d'accélérer la récupération de la valeur des prêts garantis au moyen d'une exécution extrajudiciaire des procédures, afin de développer davantage les marchés secondaires*** des prêts non performants;	9. ***souligne que la*** directive sur les gestionnaires ***et*** les acheteurs de crédit ***a rendu le marché secondaire*** des prêts non performants ***plus efficace, tout en établissant des garanties élevées pour les débiteurs***; ***insiste sur le fait que la vente d'un prêt non performant représente une solution de second choix par rapport au retour du crédit à un statut performant; met l'accent sur le fait que, si le débiteur est un ménage, les banques sont tenues de faire preuve, le cas échéant, d'une tolérance raisonnable avant la vente des prêts douteux et avant l'ouverture d'une procédure d'exécution; demande l'extension de cette pratique aux petites et moyennes entreprises;***

Or. en

Amendement 143
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. constate le manque d'avancées sur la proposition de directive sur les gestionnaires de crédits, les acheteurs de crédits et le recouvrement de garantie, qui vise à munir les banques, sous certaines conditions, d'un mécanisme permettant d'accélérer la récupération de la valeur des	9. constate le manque d'avancées sur la proposition de directive sur les gestionnaires de crédits, les acheteurs de crédits et le recouvrement de garantie, qui vise à munir les banques, sous certaines conditions, d'un mécanisme permettant d'accélérer la récupération de la valeur des

prêts garantis au moyen d'une exécution extrajudiciaire des procédures, afin de développer davantage les marchés secondaires des prêts non performants;	prêts garantis au moyen d'une exécution extrajudiciaire des procédures, afin de développer davantage les marchés secondaires des prêts non performants; ***demande une réflexion plus approfondie sur la mise en place d'un système de garantie européen ciblé afin d'améliorer l'élimination éventuelle des prêts non performants;***

Or. it

Amendement 144
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***constate*** le manque d'avancées sur la proposition de directive sur les gestionnaires de crédits, les acheteurs de crédits et le recouvrement de garantie, qui vise à munir les banques, sous certaines conditions, d'un mécanisme permettant d'accélérer la récupération de la valeur des prêts garantis au moyen d'une exécution extrajudiciaire des procédures, afin de développer davantage les marchés secondaires des prêts non performants;	9. ***regrette*** le manque d'avancées sur la proposition de directive sur les gestionnaires de crédits, les acheteurs de crédits et le recouvrement de garantie, qui vise à munir les banques, sous certaines conditions, d'un mécanisme permettant d'accélérer la récupération de la valeur des prêts garantis au moyen d'une exécution extrajudiciaire des procédures, afin de développer davantage les marchés secondaires des prêts non performants;

Or. en

Amendement 145
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. constate le manque d'avancées sur la proposition de directive sur les gestionnaires de crédits, les acheteurs de	9. constate le manque d'avancées sur la proposition de directive sur les gestionnaires de crédits, les acheteurs de

crédits et le recouvrement de garantie, qui vise à munir les banques, sous certaines conditions, d'un mécanisme permettant d'accélérer la récupération de la valeur des prêts garantis au moyen d'une exécution extrajudiciaire des procédures, afin de développer davantage les marchés secondaires des prêts non performants;	crédits et le recouvrement de garantie, qui vise à munir les banques, sous certaines conditions, d'un mécanisme permettant d'accélérer la récupération de la valeur des prêts garantis au moyen d'une exécution extrajudiciaire des procédures, afin de développer davantage les marchés secondaires des prêts non performants; ***appelle à une réflexion plus approfondie sur un système de garantie européen visant à faciliter la cession des prêts non performants sous certaines conditions;***

Or. en

Amendement 146
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne qu'en 2023, les intérêts sur les réserves de la banque centrale détenues par les banques commerciales ont conduit l'Eurosystème à verser 152 milliards d'euros d'intérêts aux établissements de crédit, ce qui leur a permis de réaliser des profits élevés sur des actifs hautement liquides; insiste sur le fait que ces transferts d'intérêts aux banques commerciales réduisent les transferts de bénéfices aux gouvernements nationaux, ce qui équivaut à une subvention exorbitante au secteur bancaire, qui échappe à la délibération et au contrôle démocratiques; demande que ce problème soit atténué de manière structurelle en envisageant d'imposer des réserves obligatoires non productives d'intérêts sur une partie des réserves bancaires, tout en rémunérant les réserves excédant ces exigences minimales;

Or. en

Amendement 147
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. constate que les lignes directrices de l'ABE sur les restructurations en urgence ne sont plus d'actualité et devraient être révisées afin d'éviter une augmentation injustifiée des expositions bancaires classées comme défaillantes et de supprimer les incohérences actuelles entre ces lignes directrices et d'autres textes législatifs visant à encourager les banques à accorder des mesures de renégociation; rappelle, dans le même ordre d'idées, le mandat donné à l'ABE sur ce sujet;

Or. en

Amendement 148
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. note que le cadre actuel entraîne une augmentation injustifiée des expositions des banques classées comme défaillantes, ce qui a une incidence sur les emprunteurs confrontés à des difficultés temporaires; rappelle le mandat donné à l'Autorité bancaire européenne par le paquet bancaire, qui représente une occasion de traiter cette question;

Or. it

Amendement 149
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels et de contribuer à préserver la résilience du secteur bancaire;	***supprimé***

Or. es

Amendement 150
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels et de contribuer à préserver la résilience du secteur bancaire;	***supprimé***

Or. en

Amendement 151
Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire ***peuvent*** être l'occasion, pour ***certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels et de contribuer à préserver la résilience du secteur bancaire***;	10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire ***devraient*** être l'occasion, pour ***les banques, d'accroître leurs prêts à l'économie réelle et de proposer des produits compétitifs***;

Or. en

Amendement 152
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***fait observer*** que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels et de contribuer à préserver la résilience du secteur bancaire;	10. ***note*** que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels et de contribuer à préserver la résilience du secteur bancaire; ***demande, d'autre part, à la Commission européenne d'examiner attentivement les moyens de réformer le cadre macroprudentiel afin de garantir que les exigences de fonds propres ne sont pas accrues, en tenant compte de l'égalité de concurrence avec d'autres juridictions;***

Or. it

Amendement 153
Jorge Martín Frías, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels ***et de contribuer à préserver la résilience*** du secteur bancaire;	10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels***, mais seulement après une analyse d'impact approfondie visant à garantir que ces mesures n'entravent pas l'accès au crédit, n'affectent pas les PME de manière disproportionnée ou ne nuisent pas à la compétitivité*** du secteur bancaire;

Or. en

Amendement 154
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels et de contribuer à préserver la résilience du secteur bancaire;	10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels et de contribuer à préserver la résilience du secteur bancaire; ***souligne la nécessité d'assurer une application cohérente des outils de surveillance macroprudentielle grâce à une plus grande coordination entre les autorités compétentes et de renforcer le rôle de la Banque centrale européenne pour faciliter les opérations transfrontières des groupes bancaires et la consolidation bancaire au sein de l'Union;***

Or. en

Amendement 155
Auke Zijlstra, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels et de contribuer à préserver la résilience du secteur bancaire;	10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels et de contribuer à préserver la résilience du secteur bancaire; ***souligne que l'augmentation des taux d'intérêt, la guerre commerciale actuelle et l'obligation d'investir dans l'écologisation, quelle que soit la rentabilité de cet investissement, sont susceptibles d'augmenter fortement les coûts de financement et de nuire sensiblement à la rentabilité des banques;***

Or. nl

Amendement 156
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels et de contribuer à préserver la résilience du secteur bancaire;	10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels et de contribuer à préserver la résilience du secteur bancaire; ***invite, par ailleurs, la Commission à évaluer attentivement la manière de réviser l'ensemble du cadre macroprudentiel afin d'éviter d'augmenter indûment les exigences en matière de fonds propres;***

Or. en

Amendement 157
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels et de contribuer à préserver la résilience du secteur bancaire;	10. fait observer que les niveaux actuels de rentabilité du secteur bancaire peuvent être l'occasion, pour certains États membres, de mettre en œuvre des augmentations ciblées supplémentaires des coussins macroprudentiels et de contribuer à préserver la résilience du secteur bancaire; ***invite en outre la Commission européenne à revoir l'ensemble du cadre macroprudentiel afin d'éviter une augmentation injustifiée des exigences de fonds propres;***

Or. it

Amendement 158
Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. se félicite de l'engagement pris par la présidente de la Commission M^me^ Von der Leyen de présenter des mesures d'absorption des risques afin de permettre aux banques commerciales, aux investisseurs et au capital-risque de financer plus facilement les entreprises à croissance rapide[1 bis]; constate que l'ajustement de l'appétence au risque des banques européennes pourrait débloquer d'importants capitaux d'investissement, mais que cela doit être fait d'une manière

qui ne pose pas de risque systémique ou d'aléa moral;

[1 bis] ***Ursula Von der Leyen, «Le choix de l'Europe: Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024−2029», p. 11, https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_fr?filename=Political%20Guidelines%202024-2029_fr.pdf***

Or. en

Amendement 159
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. salue le rapport de l'AEAPP sur le traitement prudentiel des risques liés à la durabilité («Prudential Treatment of Sustainability Risks»); soutient les conclusions du rapport selon lesquelles des exigences de fonds propres supplémentaires pour les obligations et les actions liées aux combustibles fossiles sont appropriées compte tenu de leur profil de risque plus élevé; invite l'ABE à actualiser sa position en la matière;

Or. en

Amendement 160
Auke Zijlstra, Jorge Martín Frías, Paolo Borchia, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. enjoint la BCE à calculer les coûts de conformité de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité ainsi que d'autres textes législatifs relatifs à l'écologie et à la durabilité, en accordant une attention particulière aux coûts des honoraires de services de conseil pour s'acquitter de ces obligations;

Or. nl

Amendement 161
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. souligne la nécessité d'accroître les exigences de fonds propres pour les expositions au risque climatique, notamment en mettant en œuvre une règle de fonds propres «un pour un», selon laquelle chaque euro de financement pour la prospection de nouveaux combustibles fossiles est assorti d'un euro de fonds propres du prêteur;

Or. en

Amendement 162
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. souligne le rôle essentiel du secteur bancaire pour canaliser les financements vers des investissements durables et favoriser le passage à une économie neutre pour le climat; souligne l'importance du règlement sur la taxonomie verte pour une telle entreprise;

Or. en

Amendement 163
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quinquies. considère que le cadre pour la finance durable reste incomplet; souligne la nécessité d'étendre le champ d'application actuel du règlement sur la taxonomie en incluant un système de classification des activités non durables sur le plan environnemental et des activités durables sur le plan social; demande une révision du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers afin d'éliminer les possibilités d'écoblanchiment et d'incorporer des normes minimales contraignantes en matière de durabilité pour les produits financiers et les fonds qui doivent être commercialisés comme étant durables auprès des investisseurs;

Or. en

Amendement 164
Fernand Kartheiser

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se félicite de la mise en place de la nouvelle Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;	11. se félicite de la mise en place de la nouvelle Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ***(ALBC)***; ***appelle à une coopération étroite de l'ALBC avec les acteurs nationaux et internationaux existants dans la lutte contre les pratiques de blanchiment d'argent, afin d'éviter les doublons ou toute autre charge bureaucratique supplémentaire pour tous les acteurs concernés du secteur privé;***

Or. en

Amendement 165
Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se félicite de la mise en place de la nouvelle Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;	11. se félicite de la mise en place de la nouvelle Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; ***souligne l'importance d'une gestion saine, expérimentée et diversifiée au sein de l'Autorité, étant donné que ses opérations internes auront des répercussions importantes sur son intégrité et son efficacité;***

Or. en

Amendement 166
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se félicite de la mise en place de la nouvelle Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;	11. se félicite de la mise en place de la nouvelle Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme***, qui permettra de lutter plus efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme grâce à une surveillance directe de certaines entités financières ainsi qu'à une meilleure coopération et un meilleur flux d'informations entre les autorités nationales***;

Or. en

Amendement 167
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***souligne la nécessité de renforcer la résilience des*** intermédiaires financiers non bancaires ***et d'instaurer une égalité de concurrence avec le secteur bancaire, notamment en créant des instruments de réglementation et de surveillance spécifiques permettant de prévenir une crise de liquidité***;	12. ***salue la consultation ciblée de la Commission évaluant l'adéquation des politiques macroprudentielles pour l'intermédiation financière non bancaire; invite la Commission à examiner s'il existe des lacunes au niveau des instruments de surveillance, notamment en ce qui concerne les crises de liquidité potentielles et les implications pour le risque systémique; constate toutefois que les*** intermédiaires financiers non bancaires ***ne sont pas nécessairement confrontés au même type et aux mêmes niveaux de risque que les banques, étant donné qu'ils n'acceptent généralement pas de dépôts de détail à court terme et qu'ils sont donc moins sujets à des asymétries d'échéances***;

Or. en

Amendement 168
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne la nécessité de renforcer la résilience des intermédiaires financiers non bancaires ***et d'instaurer une égalité de concurrence avec le secteur bancaire***, notamment en créant des instruments de réglementation et de surveillance spécifiques permettant de prévenir une crise de liquidité;	12. souligne la nécessité de renforcer la résilience des intermédiaires financiers non bancaires, notamment en créant des instruments de réglementation et de surveillance spécifiques permettant de prévenir une crise de liquidité;

Or. it

Amendement 169
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne la nécessité de renforcer la résilience des intermédiaires financiers non bancaires et d'instaurer une égalité de concurrence avec le secteur bancaire***, notamment en créant des instruments de réglementation et de surveillance spécifiques permettant de prévenir une crise de liquidité***;	12. souligne la nécessité de renforcer la résilience des intermédiaires financiers non bancaires et d'instaurer une égalité de concurrence avec le secteur bancaire;

Or. en

Amendement 170
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne la nécessité de renforcer la résilience des intermédiaires financiers non bancaires et d'instaurer une égalité de concurrence avec le secteur bancaire, notamment en créant des instruments de réglementation et de surveillance spécifiques permettant de prévenir une crise de liquidité;	12. souligne la nécessité de renforcer la résilience des intermédiaires financiers non bancaires et d'instaurer une égalité de concurrence avec le secteur bancaire, notamment en créant des instruments de réglementation et de surveillance spécifiques permettant de prévenir une crise de liquidité; ***se félicite de la consultation de la Commission sur les politiques macroprudentielles pour les intermédiaires financiers non bancaires (IFNB); soutient la recommandation de l'Eurosystème d'introduire des tests de résistance à l'échelle du système afin de recenser et de quantifier les risques pour la résilience des marchés principaux;***

Or. en

Amendement 171
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne la nécessité de renforcer la résilience des intermédiaires financiers non bancaires et d'instaurer une égalité de concurrence avec le secteur bancaire, notamment en créant des instruments de réglementation et de surveillance spécifiques permettant de prévenir une crise de liquidité;	12. souligne la nécessité de renforcer la résilience des intermédiaires financiers non bancaires et d'instaurer une égalité de concurrence avec le secteur bancaire, notamment en créant des instruments de réglementation et de surveillance spécifiques permettant de prévenir une crise de liquidité; ***rappelle que de telles mesures doivent garantir la sécurité du système et être dans l'intérêt du client;***

Or. pl

Amendement 172

Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis observe que la BCE tient compte des risques financiers liés au climat et à la nature dans ses pratiques de surveillance et qu'elle suit de près les risques physiques et liés à la transition, lesquels prennent de l'ampleur; se félicite, entre autres, du deuxième test de résistance climatique à l'échelle de l'économie mené par la BCE en septembre 2023; prend note des conclusions de la série d'études de la BCE concernant des sujets spécifiques nº 328 intitulée «The Road to Paris: stress testing the transition towards a net-zero economy» (La voie vers Paris: test de résistance de la transition vers une économie «zéro net»), dans lesquelles il est estimé que le meilleur moyen de parvenir à une économie «zéro net» pour les entreprises, les ménages et les banques de la zone euro est d'accélérer la transition verte afin d'atteindre un rythme supérieur à celui des politiques publiques actuelles;

Or. en

Amendement 173
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis rappelle que la titrisation des prêts des banques commerciales a joué un rôle clé dans l'émergence de la crise financière mondiale; met en garde contre

l'assouplissement du cadre prudentiel et l'abaissement des règles de diligence raisonnable associées aux expositions titrisées; souligne que les propositions visant à introduire des garanties publiques pour développer le marché de la titrisation sont en contradiction avec l'engagement pris après la crise financière selon lequel les contribuables n'auront pas à payer une nouvelle fois pour les institutions financières;

Or. en

Amendement 174
Manon Aubry, Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis souligne qu'il ne peut y avoir d'union bancaire achevée sans un cadre macroprudentiel pour les intermédiaires financiers non bancaires («banques parallèles»); insiste par conséquent sur la nécessité d'un cadre réglementaire européen pour les IFNB afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de soutenir la stabilité financière;

Or. en

Amendement 175
Auke Zijlstra, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. demande au MSU d'examiner si la décision des autorités britanniques d'octobre 2023 de supprimer le

plafonnement des bonus conduit à une augmentation des comportements à risque des banquiers et gestionnaires de fonds britanniques, et si cette décision entraîne une fuite des connaissances des banques européennes vers les banques britanniques;

Or. nl

Amendement 176
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. reconnaît les progrès accomplis au cours des 10 dernières années grâce à la mise en place du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU); demande l'achèvement complet de l'union bancaire, notamment grâce à la mise en place d'un système européen d'assurance des dépôts (SEAD) à part entière;

Or. en

Amendement 177
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des instruments de résolution et la protection	13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des instruments de résolution et la protection

des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants; ***fait observer que les petites banques ne présentent aucun risque pour la stabilité financière;***	des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants;

Or. en

Amendement 178
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des instruments de résolution et la protection des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants; ***fait observer que les petites banques ne présentent aucun risque pour la stabilité financière;***	13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des instruments de résolution et la protection des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants;

Or. en

Amendement 179
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des	13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des

instruments de résolution et la protection des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants; ***fait observer que les petites banques ne présentent aucun risque pour la stabilité financière;***	instruments de résolution et la protection des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants;

Or. pl

Amendement 180
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***se félicite de l'objectif, énoncé dans*** la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts***, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des instruments de résolution et la protection des dépôts afin de renforcer*** la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants; fait observer que les petites banques ne présentent aucun risque pour la stabilité financière;	13. ***doute que*** la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts ***renforce*** la stabilité financière, la protection des contribuables et ***plus particulièrement*** la confiance des déposants; fait observer que les petites banques ne présentent aucun risque pour la stabilité financière ***et qu'elles ne devraient dès lors pas relever du champ d'application***;

Or. de

Amendement 181
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des	13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des

instruments de résolution et la protection des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants; ***fait observer que les petites*** banques ***ne présentent aucun risque pour*** la stabilité financière;	instruments de résolution et la protection des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants; ***souligne que les États membres devraient disposer d'outils appropriés et suffisants pour répondre efficacement aux défaillances des*** banques***, quels que soient leur taille ou leur modèle d'entreprise, et pour protéger*** la stabilité financière ***dans différents scénarios; insiste sur le fait que les outils de résolution et la protection des dépôts ne devraient pas être utilisés pour protéger les investisseurs et les actionnaires contre les pertes;***

Or. en

Amendement 182
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des instruments de résolution ***et la protection des dépôts*** afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants; ***fait observer que les petites banques ne présentent aucun risque pour*** la stabilité financière;	13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des instruments de résolution afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants***, ainsi que l'atténuation de toute mesure susceptible de créer un aléa moral excessif***; ***souligne que*** la stabilité financière ***est mieux assurée lorsque les banques de petite et moyenne taille ayant fait l'objet d'une évaluation positive de l'intérêt public ont accès à la résolution au niveau de l'Union***; ***rappelle que le cadre CMDI proposé ne doit pas empêcher la mise en place d'un SEAD;***

Or. en

Amendement 183
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Marco Falcone, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des instruments de résolution et la protection des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants; fait observer que les ***petites banques ne présentent aucun risque*** pour la stabilité financière;	13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des instruments de résolution et la protection des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants; fait observer que les ***risques potentiels*** pour la stabilité financière ***devraient être évalués non seulement en fonction de la taille de l'établissement, mais aussi en raison des effets de contagion, entre autres facteurs pertinents***;

Or. en

Amendement 184
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des instruments de résolution et la protection des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants; ***fait observer*** que les ***petites*** banques ***ne présentent***	13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des instruments de résolution et la protection des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants; ***souligne*** que les banques ***ont besoin d'un***

aucun risque pour la stabilité financière;	***environnement réglementaire propice à leur développement, ce qui favorise ainsi*** la stabilité financière;

Or. es

Amendement 185
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des instruments de résolution et la protection des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants; fait observer que les petites banques ne présentent aucun risque pour la stabilité financière;	13. se félicite de l'objectif, énoncé dans la proposition sur la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts, consistant à homogénéiser davantage, dans tous les États membres, l'application des instruments de résolution et la protection des dépôts afin de renforcer la stabilité financière, la protection des contribuables et la confiance des déposants; fait observer que les petites banques ne présentent aucun risque pour la stabilité financière ***et met en garde contre une extension excessive du champ d'application du régime de résolution***; ***souligne en particulier que la révision du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts ne doit pas avoir d'effets négatifs sur le bon fonctionnement des systèmes de protection institutionnels;***

Or. en

Amendement 186
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne qu'il importe de préserver	14. souligne qu'il importe de préserver

la ***responsabilité*** première des actionnaires et des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que le renflouement ***interne*** des actionnaires et ***des*** créanciers ***doit*** rester la principale source de financement de la résolution avant tout recours à des sources financées par ***le secteur***;	la ***confiance*** première des actionnaires et ***la responsabilité*** des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que le renflouement des actionnaires et ***les*** créanciers ***doivent*** rester la principale source de financement de la résolution avant tout recours à des sources financées par ***l'industrie; considère toutefois que, dans certaines conditions, l'intervention publique pourrait être considérée comme un dernier recours, comme c'est le cas dans d'autres juridictions***;
	Or. it

Amendement 187
Jorge Martín Frías, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne qu'il importe de préserver la responsabilité première des actionnaires et des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que ***le renflouement interne des*** actionnaires et ***des*** créanciers ***doit rester la principale source de financement de la résolution*** avant tout recours à des sources financées par le secteur;	14. souligne qu'il importe de préserver la responsabilité première des actionnaires et des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que ***toute dérogation à ce principe doit être strictement exceptionnelle, justifiée uniquement dans les cas où la stabilité financière est menacée, et soumise à un contrôle rigoureux; insiste sur le fait que les mécanismes de renflouement interne devraient être renforcés afin de garantir que les*** actionnaires et ***les*** créanciers ***absorbent entièrement les pertes*** avant tout recours à des sources financées par le secteur ***ou à une intervention publique***;
	Or. en

Amendement 188
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne qu'il importe de préserver la responsabilité première des actionnaires et des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que ***le renflouement interne des actionnaires et des créanciers doit rester la principale source de financement de la*** résolution ***avant tout recours à*** des sources ***financées par le secteur***;	14. souligne qu'il importe de préserver la responsabilité première des actionnaires et des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque***; souligne que, chaque fois que cela est possible pour préserver la stabilité financière, il convient d'éviter de recourir à l'argent des contribuables***, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que ***tous les outils de*** résolution ***devraient être envisagés pour la résolution d'une banque; se félicite de la proposition de la Commission relative au cadre CMDI, qui vise à accroître la disponibilité*** des sources ***de financement de l'industrie pour la résolution des banques***;

Or. en

Amendement 189
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne qu'il importe de préserver la responsabilité première des actionnaires et des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que le renflouement interne des actionnaires et des créanciers doit rester la principale source de financement de la résolution	14. souligne qu'il importe de préserver la responsabilité première des actionnaires et des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que le renflouement interne des actionnaires et des créanciers doit rester la principale source de financement de la résolution;

avant tout recours à des sources financées par le secteur;

Or. en

Amendement 190
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne qu'il importe de préserver la responsabilité première des actionnaires et des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que le renflouement interne des actionnaires et des créanciers doit rester la principale source de financement de la résolution avant tout recours à des sources financées par le secteur;	14. souligne qu'il importe de préserver la responsabilité première des actionnaires et des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que le renflouement interne des actionnaires et des créanciers doit rester la principale source de financement de la résolution avant tout recours à des sources financées par le secteur; ***considère toutefois que, dans des circonstances sociales particulières, l'intervention publique peut être considérée comme un instrument de dernier recours;***

Or. it

Amendement 191
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne qu'il importe de préserver la responsabilité première des actionnaires et des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que le	14. souligne qu'il importe de préserver la responsabilité première des actionnaires et des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que le

renflouement interne des actionnaires et des créanciers doit rester la principale source de financement de la résolution avant tout recours à des sources financées par le secteur;	renflouement interne des actionnaires et des créanciers doit rester la principale source de financement de la résolution avant tout recours à des sources financées par le secteur; ***souligne que les mesures visant à «combler le fossé» ne devraient donc être utilisées qu'avec prudence et moyennant des garanties appropriées;***

Or. en

Amendement 192
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne qu'il importe de préserver la responsabilité première des actionnaires et des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que le renflouement interne des actionnaires et des créanciers doit rester la principale source de financement de la résolution avant tout recours à des sources financées par le secteur;	14. souligne qu'il importe de préserver la responsabilité première des actionnaires et des créanciers en matière de pertes en cas de faillite d'une banque, ce qui reste un enseignement essentiel de la crise financière mondiale; souligne que le renflouement interne des actionnaires et des créanciers doit rester la principale source de financement de la résolution avant tout recours à des sources financées par le secteur; ***considère néanmoins que, dans certaines circonstances, l'intervention publique pourrait être envisagée comme un outil de dernier recours, comme cela est prévu dans d'autres juridictions;***

Or. en

Amendement 193
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique; ***met en garde contre le fait que des réductions de cette exigence minimale, résultant de stratégies*** de résolution ***spécifiques appliquées au cours de la phase de planification des mesures de résolution, pourraient entraver la résolvabilité des banques***;	15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique; ***accueille favorablement les recommandations du CRU concernant les exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL), en tenant compte des spécificités de chaque outil*** de résolution; ***encourage le CRU à se préparer davantage à mettre en œuvre la stratégie de résolution des ventes d'entreprises;***

Or. en

Amendement 194
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique; ***met en garde contre le fait que des réductions de cette exigence minimale, résultant de stratégies de résolution spécifiques appliquées au cours de la phase de planification des mesures de résolution, pourraient entraver la résolvabilité des banques;***	15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique;

Or. en

Amendement 195
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique; ***met en garde contre le fait que des réductions de cette exigence minimale, résultant de stratégies de résolution spécifiques appliquées au cours de la phase de planification des mesures de résolution, pourraient entraver la résolvabilité des banques;***	15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique;

Or. en

Amendement 196
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique; met en garde contre le fait que des réductions de cette exigence	15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique; met en garde contre le fait que des réductions de cette exigence

minimale, résultant de stratégies de résolution spécifiques appliquées au cours de la phase de planification des mesures de résolution, pourraient entraver la résolvabilité des banques;	minimale, résultant de stratégies de résolution spécifiques appliquées au cours de la phase de planification des mesures de résolution, pourraient entraver la résolvabilité des banques; ***souligne également que le cadre de résolution doit empêcher une augmentation injustifiée des exigences de MREL et des paiements disproportionnés au CRU;***

Or. it

Amendement 197
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique; met en garde contre le fait que des réductions de cette exigence minimale, résultant de stratégies de résolution spécifiques appliquées au cours de la phase de planification des mesures de résolution, pourraient entraver la résolvabilité des banques;	15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique; met en garde contre le fait que des réductions de cette exigence minimale, résultant de stratégies de résolution spécifiques appliquées au cours de la phase de planification des mesures de résolution, pourraient entraver la résolvabilité des banques; ***souligne que cette exigence minimale devrait être suffisante pour mettre en œuvre efficacement toute stratégie de résolution incluse dans le plan de résolution d'une banque;***

Or. en

Amendement 198
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique; met en garde contre le fait que des réductions de cette exigence minimale, résultant de stratégies de résolution spécifiques appliquées au cours de la phase de planification des mesures de résolution, pourraient entraver la résolvabilité des banques;	15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique; met en garde contre le fait que des réductions de cette exigence minimale, résultant de stratégies de résolution spécifiques appliquées au cours de la phase de planification des mesures de résolution, pourraient entraver la résolvabilité des banques; ***rappelle, par ailleurs, que le cadre de résolution devrait éviter une augmentation indue du calibrage des MREL et des contributions disproportionnées au mécanisme européen de stabilité (MES);***

Or. en

Amendement 199
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique; met en garde contre le fait que des réductions de cette exigence	15. rappelle qu'une exigence minimale suffisante de fonds propres et d'engagements éligibles est essentielle pour garantir la crédibilité du cadre de résolution et donner aux autorités de résolution la flexibilité suffisante pour appliquer efficacement les stratégies de résolution nécessaires dans une situation de crise spécifique; met en garde contre le fait que des réductions de cette exigence

minimale, résultant de stratégies de résolution spécifiques appliquées au cours de la phase de planification des mesures de résolution, pourraient entraver la résolvabilité des banques;	minimale, résultant de stratégies de résolution spécifiques appliquées au cours de la phase de planification des mesures de résolution, pourraient entraver la résolvabilité des banques; ***demande que les recommandations du CRU sur la stratégie de résolution soient prises en compte;***

Or. it

Amendement 200
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que, si les engagements éligibles d'une banque sont émis auprès d'investisseurs non européens, la dépréciation ou la conversion de ces engagements devrait être exécutoire en toute certitude, afin de garantir l'application effective des outils de résolution;

Or. en

Amendement 201
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que le soutien à la liquidité dans le cadre d'une résolution ne devrait pas reposer sur des fonds publics supplémentaires; fait observer qu'il convient d'éviter tout recours à l'argent du contribuable pour la résolution des défaillances bancaires;	***supprimé***

Or. en

Amendement 202
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***souligne que le soutien à la liquidité dans le cadre d'une résolution ne devrait pas reposer sur des fonds publics supplémentaires;*** fait observer qu'il convient d'éviter tout recours à l'argent du contribuable pour la résolution des défaillances bancaires;	16. fait observer qu'il convient d'éviter tout recours à l'argent du contribuable pour la résolution des défaillances bancaires;

Or. it

Amendement 203
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que le soutien à la liquidité dans le cadre d'une résolution ne devrait pas reposer sur des fonds publics supplémentaires***; fait observer*** qu'il convient d'éviter tout recours à l'argent du contribuable pour la résolution des défaillances bancaires;	16. souligne que le soutien à la liquidité dans le cadre d'une résolution ne devrait ***en principe*** pas reposer sur des fonds publics supplémentaires ***et*** qu'il convient d'éviter tout recours à l'argent du contribuable pour la résolution des défaillances bancaires;

Or. it

Amendement 204
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que le soutien à la liquidité dans le cadre d'une résolution ne devrait pas reposer sur des fonds publics supplémentaires***; fait observer*** qu'il convient d'éviter tout recours à l'argent du contribuable pour la résolution des défaillances bancaires;	16. souligne que***, en principe,*** le soutien à la liquidité dans le cadre d'une résolution ne devrait pas reposer sur des fonds publics supplémentaires ***et*** qu'il convient d'éviter tout recours à l'argent du contribuable pour la résolution des défaillances bancaires;

Or. en

Amendement 205
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que le soutien à la liquidité dans le cadre d'une résolution ne devrait pas reposer sur des fonds publics supplémentaires; ***fait observer*** qu'il convient d'éviter tout recours à l'argent du contribuable pour la résolution des défaillances bancaires;	16. souligne que le soutien à la liquidité dans le cadre d'une résolution ne devrait pas reposer sur des fonds publics supplémentaires; ***défend*** qu'il convient d'éviter tout recours à l'argent du contribuable pour la résolution des défaillances bancaires;

Or. pt

Amendement 206
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que le soutien à la liquidité dans le cadre d'une résolution ne devrait pas reposer sur des fonds publics supplémentaires; fait observer qu'il convient d'éviter tout recours à l'argent du contribuable pour la résolution des défaillances bancaires;	16. souligne que le soutien à la liquidité dans le cadre d'une résolution ne devrait pas reposer sur des fonds publics supplémentaires; fait observer qu'il convient d'éviter tout recours à l'argent du contribuable pour la résolution des défaillances bancaires***, dans le respect de***

la responsabilité fiscale et de la discipline de marché;

Or. es

Amendement 207
Geadis Geadi, Krisoffer Storm

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. estime qu'afin de garantir la confiance de tous les citoyens de l'Union dans les institutions bancaires, il convient de ne pas procéder de nouveau à une décote des dépôts, telle qu'elle a été appliquée dans la République de Chypre en 2013;

Or. el

Amendement 208
Geadis Geadi, Krisoffer Storm

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1) appelle le gouvernement chypriote à trouver les moyens d'indemniser progressivement les déposants lésés et les personnes physiques qui détenaient des titres;

Or. el

Amendement 209
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. rappelle que les banques doivent continuer à remplir leurs obligations et à exercer leurs fonctions essentielles après l'application d'une décision de résolution; s'inquiète du fait que les banques pourraient être confrontées à une crise de liquidité lors des résolutions immédiatement après avoir retrouvé l'accès aux marchés; demande aux institutions de l'Union de convenir d'une solution qui suscite la confiance et renforce la prévisibilité;

Or. en

Amendement 210
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. prend note du programme de travail du CRU pour 2025; est d'avis que ces documents gagneraient à être plus clairs en ce qui concerne les lacunes spécifiques à combler, les objectifs précis fixés par le CRU et la manière dont l'état d'avancement peut être contrôlé d'ici à la fin de l'année;

Or. en

Amendement 211
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne qu'il est important de traiter au niveau de l'Union la question des liquidités dans le cadre de la résolution, sur la base du rôle de la BCE en tant que fournisseur de liquidités, en respectant pleinement son besoin de garanties pour l'accomplissement de son mandat;

Or. en

Amendement 212
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. souligne que le CRU a annoncé avoir renforcé ses capacités de mise en œuvre des mesures d'exécution afin d'éliminer les obstacles importants à la résolvabilité; demande au CRU de préciser si ces problèmes de mise en œuvre sont imputables à un manque d'habilitation législative ou à des capacités internes insuffisantes; rappelle que le CRU a connu des retards considérables dans la définition et l'élimination des obstacles importants à la résolvabilité des établissements relevant de sa compétence; estime que ses actions en cours bénéficieraient d'une plus grande transparence; demande par conséquent la publication, à la fin de chaque cycle de planification de la résolution, d'une liste anonymisée des obstacles à la résolvabilité identifiés et des mesures adoptées pour y remédier;

Or. en

Amendement 213
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. constate que le rôle du MES en matière de soutien à la liquidité pendant les processus de résolution pourrait être davantage élargi;

Or. en

Amendement 214
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se félicite de l'examen stratégique de la «Vision 2028 du MRU» lancé par le CRU pour fixer ses objectifs à long terme, relever de nouveaux défis et renforcer davantage la collaboration avec les autorités de résolution nationales et les autres parties prenantes;	***supprimé***

Or. it

Amendement 215
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se félicite de l'examen stratégique	17. se félicite de l'examen stratégique

de la «Vision 2028 du MRU» lancé par le CRU pour fixer ses objectifs à long terme, relever de nouveaux défis et renforcer davantage la collaboration avec les autorités de résolution nationales et les autres parties prenantes;	de la «Vision 2028 du MRU» lancé par le CRU pour fixer ses objectifs à long terme, relever de nouveaux défis et renforcer davantage la collaboration avec les autorités de résolution nationales et les autres parties prenantes; ***salue en particulier l'intention du CRU de déterminer les domaines dans lesquels la durabilité peut être davantage intégrée dans ses activités quotidiennes et principales, y compris la stratégie d'investissement du MES;***

Or. en

Amendement 216
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se félicite de l'examen stratégique de la «Vision 2028 du MRU» lancé par le CRU pour fixer ses objectifs à long terme, relever de nouveaux défis et renforcer davantage la collaboration avec les autorités de résolution nationales et les autres parties prenantes;	17. se félicite de l'examen stratégique de la «Vision 2028 du MRU» lancé par le CRU pour fixer ses objectifs à long terme, relever de nouveaux défis et renforcer davantage la collaboration avec les autorités de résolution nationales et les autres parties prenantes; ***souligne la nécessité d'assurer l'efficacité et la rentabilité de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie;***

Or. en

Amendement 217
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. se félicite que le Fonds de	19. se félicite que le Fonds de

résolution unique soit désormais constitué; ***demande la ratification pleine et entière de l'accord modificatif du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) par tous les États membres, y compris la création d'un filet de sécurité commun pour le Fonds de résolution unique;***	résolution unique soit désormais constitué;

Or. en

Amendement 218
Auke Zijlstra, Paolo Borchia, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***se félicite*** que le Fonds de résolution unique ***soit*** désormais constitué***; demande la ratification pleine et entière de*** l'accord modificatif du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) par tous les États membres***, y compris la création d'un filet de sécurité commun pour le Fonds de résolution unique***;	19. ***constate*** que le Fonds de résolution unique ***est*** désormais constitué ***et que*** l'accord modificatif du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) ***n'a pas encore été ratifié*** par tous les États membres;

Or. nl

Amendement 219
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. se félicite que le Fonds de résolution unique soit désormais constitué; ***demande*** la ratification pleine et entière de l'accord modificatif du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) ***par tous les États membres***, y compris la création d'un filet de sécurité commun pour le Fonds de résolution unique;	19. se félicite que le Fonds de résolution unique soit désormais constitué; ***invite tous les États membres à procéder à*** la ratification pleine et entière de l'accord modificatif du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES), y compris ***à*** la création d'un filet de sécurité commun pour le Fonds de résolution

unique;

Or. es

Amendement 220
Irene Tinagli

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. se félicite que le Fonds de résolution unique soit désormais constitué; demande la ratification pleine et entière de l'accord modificatif du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) par tous les États membres, y compris la création d'un filet de sécurité commun pour le Fonds de résolution unique;	19. se félicite que le Fonds de résolution unique soit désormais constitué; demande la ratification pleine et entière de l'accord modificatif du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) par tous les États membres, y compris la création d'un filet de sécurité commun pour le Fonds de résolution unique; ***souligne qu'un système reposant uniquement sur le Fonds de résolution unique, même s'il peut s'appuyer sur le mécanisme européen de stabilité, ne serait pas crédible, à la fois en raison de la conditionnalité de l'accès et de la portée limitée par rapport aux ressources qui étaient disponibles dans le passé en cas de crise bancaire;***

Or. en

Amendement 221
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour garantir la résolvabilité complète de toutes les banques relevant du champ d'application de la résolution; rappelle que la	***supprimé***

résolvabilité ne peut pas être considérée comme une «cible mouvante» et appelle donc à normaliser et à harmoniser davantage l'évaluation de la résolvabilité;

Or. it

Amendement 222
Auke Zijlstra, Jorge Martín Frías, Enikő Győri

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour garantir la résolvabilité complète de toutes les banques relevant du champ d'application de la résolution; rappelle que la résolvabilité ne peut pas être considérée comme une «cible mouvante» et appelle donc à ***normaliser et à harmoniser davantage l'évaluation de la résolvabilité***;	20. souligne la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour garantir la résolvabilité complète de toutes les banques relevant du champ d'application de la résolution; rappelle que la résolvabilité ne peut pas être considérée comme une «cible mouvante» et appelle donc à ***une approche équilibrée combinant normalisation et flexibilité afin de tenir compte des caractéristiques spécifiques des systèmes bancaires des États membres, en veillant à ce que les efforts d'harmonisation n'aient aucune conséquence disproportionnée pour les petites banques ou les banques orientées sur le marché local***;

Or. nl

Amendement 223
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour garantir la résolvabilité complète de toutes les	20. souligne la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour garantir la résolvabilité complète de toutes les

banques relevant ***du champ d'application*** de la résolution; rappelle que la résolvabilité ne peut pas être considérée comme une «cible mouvante» et appelle donc à normaliser et à harmoniser davantage l'évaluation de la résolvabilité;	banques ***en crise*** relevant de la résolution; rappelle que la résolvabilité ne peut pas être considérée comme une «cible mouvante» et appelle donc à normaliser et à harmoniser davantage l'évaluation de la résolvabilité; ***met toutefois en avant le rôle important que jouent les autorités nationales de résolution dans l'évaluation de la résolvabilité;***

Or. it

Amendement 224
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour garantir la résolvabilité complète de toutes les banques relevant du champ d'application de la résolution; ***rappelle que la résolvabilité ne peut pas être considérée comme une «cible mouvante» et appelle donc à normaliser et à harmoniser davantage l'évaluation de la résolvabilité***;	20. souligne la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour garantir la résolvabilité complète de toutes les banques relevant du champ d'application de la résolution; ***se félicite de la souplesse dont dispose le CRU pour faire face aux évolutions des risques spécifiques aux banques, des risques de marché ou des risques systémiques***;

Or. en

Amendement 225
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour garantir la résolvabilité complète de toutes les banques relevant du champ d'application	20. souligne la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour garantir la résolvabilité complète de toutes les banques relevant du champ d'application

de la résolution; rappelle que la résolvabilité ne peut pas être considérée comme une «cible mouvante» et appelle donc à normaliser et à harmoniser davantage l'évaluation de la résolvabilité;	de la résolution; rappelle que la résolvabilité ne peut pas être considérée comme une «cible mouvante» et appelle donc à normaliser et à harmoniser davantage l'évaluation de la résolvabilité; ***rappelle néanmoins le rôle important joué par les autorités nationales de résolution dans l'évaluation de la résolvabilité;***

Or. en

Amendement 226
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. attire l'attention sur la question des petites banques, dont le rôle dans l'écosystème bancaire local permet d'évoquer le respect du critère de l'intérêt public; souligne que ces banques n'ont aucune chance de satisfaire aux exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles; estime qu'il convient que ces banques contribuent aux systèmes nationaux de garantie des dépôts afin de permettre une liquidation ordonnée;

Or. pl

Amendement 227
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. s'inquiète vivement du fait que

l'union bancaire ne dispose toujours pas de son troisième pilier, à savoir un système européen d'assurance des dépôts robuste, qui garantirait la protection des déposants dans l'ensemble de l'union bancaire et réduirait de façon significative l'interdépendance négative entre les banques et leurs emprunteurs souverains nationaux;

Or. en

Amendement 228
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015 ***et que la situation a considérablement évolué depuis***;	21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015; ***soutient la position adoptée par la commission ECON en avril 2024 concernant le SEAD; souligne la nécessité d'un SEAD à part entière dont les contributions fondées sur les risques permettent l'absorption des pertes;***

Or. en

Amendement 229
Manon Aubry, Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015 ***et que la situation a***	21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts ***(SEAD)*** a été publiée en 2015; ***regrette***

considérablement évolué depuis;	***que la mise en place du SEAD ait été retardée pendant près de dix ans; rappelle que le SEAD est essentiel pour protéger les dépôts des citoyens ainsi que pour garantir la stabilité financière dans la zone euro;***

Or. en

Amendement 230
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015 ***et que la situation a considérablement évolué depuis***;	21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015;

Or. en

Amendement 231
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015 ***et*** que la situation a considérablement évolué depuis;	21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015***,*** que la situation a considérablement évolué depuis ***et qu'une nouvelle approche est nécessaire***;

Or. en

Amendement 232
Isabel Benjumea Benjumea, Fernando Navarrete Rojas

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015 et que la situation a considérablement évolué depuis;	21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015 et que la situation a considérablement évolué depuis; ***insiste sur le fait que tout mécanisme européen doit promouvoir la stabilité financière, renforcer la confiance des déposants et préserver les mesures d'incitation en faveur d'une gestion prudente des risques de la part des banques;***

Or. es

Amendement 233
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Marco Falcone, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015 et que la situation a considérablement évolué depuis;	21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015 et que la situation a considérablement évolué depuis; ***se félicite que sa commission des affaires économiques et monétaires ait adopté sa position en faveur de la création d'un système européen d'assurance des dépôts en avril 2024; invite le Parlement à adopter son mandat afin d'entamer des négociations interinstitutionnelles; demande instamment au Conseil de définir sa position concernant le SEAD dans les plus brefs délais;***

Or. en

Amendement 234
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015 et que la situation a considérablement évolué depuis;	21. souligne que la proposition de la Commission visant à mettre en place un système européen d'assurance des dépôts a été publiée en 2015 et que la situation a considérablement évolué depuis***, sans que cela signifie que l'adoption de ce système ait moins de valeur ajoutée***;

Or. pt

Amendement 235
Lídia Pereira

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. relève que le changement des circonstances qui ont motivé la proposition initiale de créer un système européen d'assurance des dépôts (SEAD) n'est pas de nature à justifier son retrait ou l'atténuation de ses objectifs; estime qu'au contraire, il convient de profiter d'une période de relative stabilité financière pour adopter le SEAD; regrette que ce processus soit au point mort; appelle de ses vœux l'adoption dans les meilleurs délais du SEAD;

Or. pt

Amendement 236
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. se félicite de la position de la commission ECON concernant un système européen d'assurance des dépôts (SEAD) adoptée en avril 2024; invite instamment les deux colégislateurs à saisir cette occasion pour progresser dans la mise en place du SEAD; souligne que l'objectif final demeure la mise en place d'un SEAD à part entière assurant une couverture des pertes;

Or. en

Amendement 237
Manon Aubry, Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne que la mise en place du SEAD devrait se faire sans condition afin de limiter l'exposition des banques à la dette souveraine, notamment en ce qui concerne les pays dont les ratios de dette publique sont élevés;

Or. en

Amendement 238
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne que de nouveaux progrès en matière de réduction des risques sont une condition préalable à tout type de partage des risques dans l'union bancaire;

Or. en

Amendement 239
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate que les systèmes nationaux de garantie des dépôts ont été mis en place avec succès et ont prouvé leur fonctionnalité dans plusieurs cas; souligne la nécessité de tenir compte des spécificités nationales et de préserver le bon fonctionnement des systèmes pour les petites banques qui sont déjà en place dans certains États membres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 240
Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate que les systèmes nationaux de garantie des dépôts ont été mis en place avec succès et ont prouvé leur fonctionnalité dans plusieurs cas; ***souligne la nécessité de tenir compte des spécificités nationales et de préserver le***	22. constate que les systèmes nationaux de garantie des dépôts ont été mis en place avec succès et ont prouvé leur fonctionnalité dans plusieurs cas;

bon fonctionnement des systèmes pour les petites banques qui sont déjà en place dans certains États membres;

Or. en

Amendement 241
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate que les systèmes nationaux de garantie des dépôts ont été mis en place avec succès et ont prouvé leur fonctionnalité dans plusieurs cas; ***souligne la nécessité de tenir compte des spécificités*** nationales ***et de préserver le bon fonctionnement des systèmes pour les petites*** banques ***qui sont déjà en place dans certains États membres***;	22. constate que les systèmes nationaux de garantie des dépôts ont été mis en place avec succès et ont prouvé leur fonctionnalité dans plusieurs cas; ***regrette que leur fragmentation en fonction des frontières*** nationales ***limite leur efficacité dans la lutte contre les crises systémiques et ajoute des obstacles à l'extension de l'activité transfrontière aux*** banques ***paneuropéennes***; ***se félicite de la mise en place d'un système commun d'assurance des dépôts (SEAD) afin de diversifier davantage les risques dans un ensemble de ressources plus large et de réduire la fragmentation du marché tout en augmentant la compétitivité du système bancaire européen et en assurant ainsi une plus grande stabilité des dépôts;***

Or. en

Amendement 242
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin, Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate que les systèmes nationaux	22. constate que les systèmes nationaux

de garantie des dépôts ont été mis en place avec succès et ont prouvé leur fonctionnalité dans plusieurs cas; souligne ***la nécessité de*** tenir compte ***des spécificités nationales et de préserver le bon fonctionnement des systèmes pour les petites banques qui sont déjà en place dans certains États membres***;	de garantie des dépôts ont été mis en place avec succès et ont prouvé leur fonctionnalité dans plusieurs cas; ***considère que l'introduction d'un système européen d'assurance des dépôts devrait conduire à une réduction des risques pour toutes les banques au sein de l'union bancaire;*** souligne ***que les contributions à un système européen d'assurance des dépôts devraient*** tenir compte ***du profil de risque de chaque secteur participant***;
	Or. en

Amendement 243
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate que les systèmes nationaux de garantie des dépôts ont été mis en place avec succès et ont prouvé leur fonctionnalité dans plusieurs cas; souligne la nécessité de tenir compte ***des spécificités*** nationales et de préserver le bon fonctionnement des systèmes pour les petites banques qui sont déjà en place dans certains États membres;	22. constate que les systèmes nationaux de garantie des dépôts ont été mis en place avec succès et ont prouvé leur fonctionnalité dans plusieurs cas; souligne la nécessité de tenir compte ***de certaines caractéristiques*** nationales et de préserver le bon fonctionnement des systèmes pour les petites banques qui sont déjà en place dans certains États membres***, d'une manière qui ne fausse pas l'égalité des conditions de concurrence au sein de l'union bancaire***;
	Or. en

Amendement 244
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate que les systèmes nationaux de garantie des dépôts ont été mis en place avec succès et ont prouvé leur fonctionnalité dans plusieurs cas; souligne la nécessité de tenir compte des spécificités nationales et de préserver le bon fonctionnement des systèmes pour les petites banques qui sont déjà en place dans certains États membres;	22. constate que les systèmes nationaux de garantie des dépôts ont été mis en place avec succès et ont prouvé leur fonctionnalité dans plusieurs cas; souligne la nécessité de tenir compte des spécificités nationales et de préserver le bon fonctionnement des systèmes pour les petites banques qui sont déjà en place dans certains États membres***, en vue de respecter ce faisant le principe de subsidiarité des États***;

Or. es

Amendement 245
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. reconnaît que le système européen d'assurance des dépôts (SEAD) pourrait améliorer la protection des déposants dans l'Union; considère cependant que le principal obstacle à la mise en place du SEAD est la crainte par rapport à des risques dans certains systèmes bancaires; souligne qu'une réduction des risques est indispensable pour parvenir à un accord sur le SEAD;

Or. pl

Amendement 246
Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne que le système européen d'assurance des dépôts est le dernier pilier manquant de l'union bancaire et que les niveaux disparates de protection des déposants entravent la compétitivité du secteur;

Or. en

Amendement 247
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne la nécessité de tenir compte des spécificités des systèmes de protection institutionnels et de préserver leur fonctionnement;	***supprimé***

Or. en

Amendement 248
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne la nécessité de tenir compte des spécificités des systèmes de protection institutionnels et de préserver leur fonctionnement;	***supprimé***

Or. en

Amendement 249
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne la nécessité de tenir compte des spécificités des systèmes de protection institutionnels et de préserver leur fonctionnement;	***supprimé***

Or. en

Amendement 250
Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. ***souligne la nécessité de tenir compte des spécificités*** des systèmes de protection institutionnels ***et de préserver leur fonctionnement***;	23. ***se félicite des progrès significatifs accomplis par le Parlement dans l'adoption d'un rapport en première lecture; constate que la position du Parlement est consciente et sensible aux intérêts divergents concernant la mise en place d'un SEAD et tient compte des spécificités des secteurs bancaires nationaux, y compris*** des systèmes de protection institutionnels;

Or. en

Amendement 251
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne la nécessité de tenir	23. ***souligne le rôle important que***

compte des spécificités des systèmes de protection institutionnels et de préserver leur fonctionnement;	***jouent les systèmes de protection institutionnels dans le soutien de la stabilité financière;*** souligne la nécessité de tenir compte des spécificités des systèmes de protection institutionnels ***dans la législation européenne*** et de préserver leur fonctionnement;

Or. en

Amendement 252
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne la nécessité de tenir compte des spécificités des systèmes de protection institutionnels et de préserver leur fonctionnement;	23. souligne la nécessité de tenir compte des spécificités des systèmes de protection institutionnels et de préserver leur fonctionnement***, dans la mesure où ces établissements ne ressortiront plus du champ d'application de l'EDIS***;

Or. de

Amendement 253
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne la nécessité de tenir compte des spécificités des systèmes de protection institutionnels et de préserver leur fonctionnement;	23. souligne la nécessité de tenir compte des spécificités des systèmes de protection institutionnels et de préserver leur fonctionnement ***tout en garantissant des conditions de concurrence équitables au sein de l'union bancaire***;

Or. en

Amendement 254
Billy Kelleher

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. rappelle que le Parlement propose l'introduction d'un système de liquidité uniquement dans un premier temps, en s'appuyant sur le cadre existant des systèmes nationaux de garantie des dépôts, et charge la Commission d'évaluer l'opportunité de passer à un SEAD à part entière au fil du temps;

Or. en

Amendement 255
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prend acte de la déclaration de l'Eurogroupe du 16 juin 2022 sur l'avenir de l'union bancaire;	***supprimé***

Or. en

Amendement 256
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. ***prend acte de*** la déclaration de l'Eurogroupe du 16 juin 2022 sur l'avenir	24. ***salue*** la déclaration de l'Eurogroupe du 16 juin 2022 sur l'avenir

de l’union bancaire;	de l’union bancaire;

Or. de

Amendement 257
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Marco Falcone, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prend acte de la déclaration de l’Eurogroupe du 16 juin 2022 sur l’avenir de l’union bancaire;	24. prend acte de la déclaration de l’Eurogroupe du 16 juin 2022 sur l’avenir de l’union bancaire; ***déplore le manque d’évolution au niveau de l’Eurogroupe en vue de faire avancer l’achèvement de l’union bancaire, en particulier le troisième pilier;***

Or. en

Amendement 258
Jonás Fernández, Carla Tavares, César Luena, Francisco Assis, Bruno Gonçalves, Matthias Ecke, Irene Tinagli, Thomas Bajada

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l’union bancaire; souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au traitement réglementaire des expositions souveraines;	***supprimé***

Or. en

Amendement 259
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que la rupture du lien entre ***le*** risque bancaire et ***le*** risque souverain ***reste un défi pour l'union bancaire***; ***souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au traitement réglementaire des expositions souveraines;***	25. rappelle que la rupture du lien entre risque bancaire et risque souverain ***reste un thème qui mérite plus ample réflexion au niveau international***;

Or. it

Amendement 260
Irene Tinagli

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; ***souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au traitement réglementaire des expositions souveraines***;	25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; ***soutient par conséquent la mise en place d'un actif européen sûr***;

Or. en

Amendement 261
Marlena Maląg
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*

25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; ***souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au traitement réglementaire des expositions souveraines;***	25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire;

Or. pl

Amendement 262
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; ***souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au traitement réglementaire des expositions souveraines;***	25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire;

Or. en

Amendement 263
Fernando Navarrete Rojas, Fulvio Martusciello, Marco Falcone, Isabel Benjumea Benjumea, Antonio López-Istúriz White

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; ***souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au traitement réglementaire des expositions souveraines;***	25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire;

Or. en

Amendement 264
Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; souligne ***que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au traitement réglementaire des*** expositions souveraines;	25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; souligne ***la nécessité de trouver des moyens de diversifier davantage les*** expositions souveraines ***des banques à l'avenir***;

Or. en

Amendement 265
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste ***un défi pour l'union bancaire; souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au*** traitement réglementaire des expositions souveraines;	25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste ***un domaine dans lequel de nouvelles réflexions devraient être menées au niveau international, compte tenu d'une plus grande diversification des avoirs des banques en obligations souveraines et des progrès réalisés au niveau international en ce qui concerne le*** traitement réglementaire des expositions souveraines;

Or. en

Amendement 266
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au traitement réglementaire des expositions souveraines;	25. ***constate avec inquiétude que l'exposition des banques à la dette souveraine nationale augmente[1 bis];*** rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au traitement réglementaire des expositions souveraines; ***invite la Commission européenne à présenter une proposition législative introduisant des pondérations de risque appropriées pour les expositions souveraines;***

[1 bis] RISK ASSESSMENT REPORT OF THE EUROPEAN BANKING AUTHORITY (Rapport d'évaluation des risques de l'Autorité bancaire européenne) (EBA/REP/2024/12). JUILLET 2024. p. 20.

Or. en

Amendement 267
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au traitement réglementaire des expositions souveraines;	25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au traitement réglementaire des expositions souveraines; ***relève qu'un découplage accru entre le risque bancaire***

et le risque souverain permettra de renforcer la stabilité financière, de protéger les contribuables et d'avancer vers un marché financier européen plus intégré et compétitif;

Or. es

Amendement 268
Anouk Van Brug, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au traitement réglementaire des expositions souveraines;	25. rappelle que la rupture du lien entre le risque bancaire et le risque souverain reste un défi pour l'union bancaire; souligne que le risque qui pèse sur les bilans des banques peut être encore réduit grâce au traitement réglementaire des expositions souveraines; ***insiste sur le fait que les exigences de fonds propres doivent tenir compte du risque réel que prennent les banques sur le marché;***

Or. en

Amendement 269
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. apprécie les progrès de la BCE sur l'euro numérique et son dialogue avec le Parlement; tout en reconnaissant les avantages tels que l'autonomie de paiement et l'inclusion financière, exprime des préoccupations concernant la fonctionnalité hors ligne en raison des coûts élevés, des longs délais de

développement et des avantages minimes pour l'usager; estime que, étant donné que les transactions hors ligne réduisent la visibilité et compliquent la prévention de la criminalité financière, les doubles fonctionnalités hors ligne devraient être limitées à des mesures de sauvegarde temporaires afin d'éviter les abus;

Or. it

Amendement 270
Auke Zijlstra, Paolo Borchia

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne que les bilans des banques européennes comportent au total 2 900 milliards d'euros d'obligations du Trésor et que pratiquement 50 % ont été émis par seulement trois États membres; rappelle que 67 % de toutes les obligations du Trésor ont été achetés par des banques de seulement trois États membres; constate que les écarts de cotation de ces pays ont par conséquent des effets disproportionnés sur la santé de ces banques; appelle la BCE et le MSU à élaborer des mesures concrètes afin de résoudre ce problème de concentration;

Or. nl

Amendement 271
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. se félicite des progrès réalisés par

la BCE en ce qui concerne l'euro numérique et de son dialogue avec le Parlement; exprime des réserves sur la fonctionnalité hors ligne en raison des coûts élevés, des longs délais de développement et des avantages limités pour l'utilisateur, tout en reconnaissant des avantages tels que l'autonomie de paiement et l'inclusion financière; souligne que les doubles fonctionnalités hors ligne ne devraient servir que de mesures de sauvegarde temporaires pour prévenir les abus, étant donné que les transactions hors ligne réduisent la visibilité et nuisent à la prévention de la criminalité financière;

Or. en

Amendement 272
Giovanni Crosetto, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne que l'achèvement de l'union bancaire nécessite la mise en place des trois piliers prévus, à savoir la surveillance, la résolution et l'assurance des dépôts; met en garde contre le fait que l'absence de l'un des trois piliers nuit à la cohérence et à la fonctionnalité du système, ce qui pourrait nécessiter une réévaluation fondamentale, en commençant par le mécanisme de résolution;

Or. en

Amendement 273
Markus Ferber

Proposition de résolution

Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. fait remarquer que le relèvement des niveaux de la dette publique à la suite de la pandémie fait du traitement approprié des expositions souveraines un besoin plus urgent;

Or. en

Amendement 274
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. souligne que l'euro numérique est destiné à intégrer, et non à remplacer, les espèces et les méthodes de paiement privées, en préservant les investissements du secteur et en évitant la domination de fournisseurs non européens;

Or. it

Amendement 275
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. rappelle que l'euro numérique devrait compléter, et non remplacer, les solutions de paiement en espèces et privées, en protégeant les investissements du secteur et en empêchant la domination de fournisseurs non européens;

Or. en

Amendement 276
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quater. souligne la nécessité d'une compensation équitable des coûts de mise en œuvre supportés par les institutions financières; estime que le système doit concilier la protection de la vie privée et l'aspect pratique, et prévoir des limites de détention et de transaction afin de maintenir la stabilité financière;

Or. it

Amendement 277
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quater. souligne que les institutions financières méritent une compensation équitable pour les coûts de mise en œuvre et que le système doit concilier protection de la vie privée et praticité tout en incorporant des limites de détention et des plafonds de transaction afin de maintenir la stabilité financière;

Or. en

Amendement 278
Denis Nesci, Francesco Ventola, Giovanni Crosetto

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quinquies. souligne l'importance d'éviter les déséquilibres concurrentiels dans les services de paiement de l'UE, tels que le plafonnement des commissions de change interrégionales suggéré par le Royaume-Uni, qui pourrait entraîner des coûts plus élevés ou des interruptions de service pour les consommateurs européens;

Or. it

Amendement 279
Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quinquies. souligne l'importance d'éviter les distorsions de concurrence dans les services de paiement de l'Union, telles que le plafonnement des commissions interrégionales d'interchange proposé par le Royaume-Uni, qui pourrait entraîner une augmentation des coûts ou des interruptions de service pour les consommateurs européens;

Or. en